Neuchâtel - 197me année — Un numéro 10 centimes — No 272 (8 pages) — Mardi 19 novembre 1935

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHATEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse, franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	36.—	18.50	9.50	3.50

Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau
Chang. d'adresse 50 c. Idem pr vacances 50 c. par mois d'absence.
TÉLÉPHONE 51.226 - CHÈQUES POST. IV 178

ANNONCES

Canton, 10 c. *le millimètre* (minimum 1 fr.). Mortuaires 14 c. Tardifs 30, 40 et 50 c. Réclames 30 c., minimum 4.50.
Suisse, 14 c. *le millimètre* (une seule insert. min. 3.50), le samedi 16 c. Mortuaires 20 c., min. 8.—. Réclames 50 c., min. 6.50.
Etranger, 18 c. *le millimètre* (une seule insert. min. 5.—), le samedi 21 c. Mortuaires 23 c., min 8.30 Réclames 60 c., min. 7.80.

EN AFRIQUE ORIENTALE

LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE SE POURSUIVENT ACTIVEMENT SUR LE FRONT DU TIGRÉ

FRONT DU TIGRÉ, 18 (Havas). — Un détachement régulier du deuxième corps, en arrivant à Maitimket, sur le Tacazzé, a surpris et mis en fuite une troupe d'Ethiopiens qui ont repassé le fleuve en hâte près de Mai Ouedi. Un autre détachement a mis aussi en fuite une autre troupe d'Ethiopiens qui ont laissé un mort sur le terrain. Leur chef a été fait prisonnier.

Les opérations de nettoyage dans la région de Gheralta continuent. Des groupes d'Ethiopiens, qui se trouvent encore dans l'arc compris entre Axoum et Makallé et qui ont perdu toute possibilité d'utiliser la piste caravanière Adoua-Passo Abaro-Makallé, cherchent à s'enfuir vers le Tacazzé en passant par la vallée de Mai Ouedi où ils rencontrent les détachements du deuxième corps. Le fait que ces détachements les obligent à repasser la rivière confirme la minime importance militaire de ces groupes éthiopiens demeurés dans le secteur Axoum-Makallé.

Il faut parer aux coups possibles du ras Seyoum

FRONT DU TIGRÉ, 19 (Havas). — On connaît maintenant les intentions du ras Seyoum et c'est pour cela que deux colonnes italiennes ont commencé un mouvement tournant autour du Tembien oriental.

Une colonne est partie de Makallé et l'autre du Mont Goundi. Le passage de Abaro a été occupé. Il faut noter que le Tembien a été déjà parcouru par des patrouilles italiennes qui ont fait des explorations, mais qui se sont retirées après avoir accompli leurs reconnaissances.

Le communiqué italien des opérations militaires

ROME, 18. — Le maréchal de Bono télégraphie :

Sur le front du deuxième corps d'armée, des groupes d'Ethiopiens ont été mis en fuite, près de Mai-Tinchet et ont été repoussés au delà de la région où le Mai-Oueri se jette dans le Takazzé. Un autre détachement d'Ethiopiens a été battu et a laissé plusieurs morts sur le terrain. Au cours de ces opérations, un chef abyssin a été fait prisonnier.

Dans l'Ogaden, les travaux de renforcement des positions occupées continuent. L'aviation effectue d'importants vols d'exploration proche et lointaine.

Le changement de direction

ADIGRAT, 19 (Havas). — Le maréchal de Bono a quitté Adigrat pour Asmara à l'issue d'une cérémonie au cours de laquelle le chef italien a remercié son état-major et ses soldats.

D'autre part, le maréchal Badoglio est parti de Naples lundi soir pour l'Afrique orientale à bord du «Sanio». Il est accompagné de ses deux fils, l'un officier d'aviation, l'autre officier d'artillerie.

Le comte Vinci part pour l'Ogaden

ADEN, 18 (Reuter). — Le comte Vinci, ancien ministre d'Italie à Addis-Abeba, est arrivé à Aden venant de Djibouti. Il quittera Aden dès aujourd'hui à bord du «Francesco Crispi» pour se rendre à Mogadiscio d'où il rejoindra les forces italiennes du front sud.

Tanks prêts à l'attaque entre Makallé et Adoua

En ce premier jour de sanctions...

L'Italie pavoise montrant ainsi sa volonté de se défendre

ROME, 18. — Les Italiens saluent le début des sanctions en pavoisant, en signe de leur décision unanime de se défendre. Une animation inaccoutumée règne dans toute la capitale. Tous les militaires de Rome paraissent être sur pied. Dès les premières heures de la matinée, les étudiants ont parcouru la ville en cortège.

Toutes les rues d'accès à la «piazza di Spagna», sur laquelle sont situés le consulat d'Angleterre et une pharmacie anglaise, sont barrées par quatre et même six rangs de grenadiers et de bersaglieri, baïonnette au canon. Les troupes prévues pour garder l'ambassade d'Angleterre n'avaient pas encore pris leurs positions ce matin, mais se tenaient prêtes dans les rues et maisons avoisinantes. Tous les bâtiments abritant les représentations diplomatiques des Etats appliquant les sanctions ont des gardes renforcées de carabinieri.

Les cortèges d'étudiants s'arrêtent devant les maisons dont les propriétaires étaient des étrangers ou qui vendaient des marchandises étrangères.

La session ordinaire d'automne du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte hier

Le débat a porté principalement sur le dernier prêt de huit millions à l'Etat par la Confédération et sur le problème de la défense aérienne passive

La première séance de la session ordinaire d'automne du Grand Conseil s'est ouverte hier, à 14 h. 30, au château de Neuchâtel, sous la présidence de M. Arthur Studer, président. Cette session est importante, on le sait, puisqu'il convient d'examiner le budget présenté par le Conseil d'Etat pour l'année 1936. Au vrai, ce morceau de consistance, dans la discussion parlementaire, n'a pas encore été avalé par nos honorables qui, par un discours de M. Jean Hoffmann, en ont eu toutefois un avant-goût dans leur séance d'hier.

L'ordre du jour comprend d'ailleurs passablement de mets secondaires et M. Fallet, porte-parole du groupe socialiste, n'en est pas découragé pour autant ; il demande qu'on liquide cet ordre du jour copieux sans en omettre une bouchée.

— Cela dépendra de la brièveté avec laquelle les députés s'exprimeront, fait remarquer pertinemment le président.

On procède alors à l'assermentation d'un nouveau député, M. Georges Bourquin (rad., Corcelles), puis on lit l'inévitable suite d'épîtres adressées par des citoyens à notre autorité législative. Il faut noter en particulier une lettre, émanant des chômeurs des Montagnes, et où ceux-ci demandent qu'aucune atteinte ne soit portée, pour l'exercice 1936, au régime actuel des conditions de chômage.

Nomination d'un membre du tribunal cantonal

On sait que, par la démission de M. Ch. Gabus, un siège est devenu vacant parmi ceux qu'occupent nos cinq juges cantonaux. Le Conseil d'Etat propose, pour remédier à cette vacance, la candidature de M. Gustave Perregaux, président du tribunal du district au Locle. Mais, comme nous vivons sous le signe de la concentration judiciaire (économies !), M. Perregaux — dans l'idée du gouvernement — devrait abandonner son poste au district du Locle pour celui du Val-de-Ruz ; M. Adrien Etter (de la Chaux-de-Fonds) deviendrait ainsi président des tribunaux des Montagnes.

Cette manière de faire ne satisfait pas M. Henri Favre (P.P.N.) qui estime que le Locle joue en l'occurrence le rôle de sacrifié. Sans toucher en rien aux économies projetées, ne pourrait-on pas conserver à M. Perregaux ses fonctions au Locle, à côté de son nouveau poste de juge cantonal, alors que M. Etter continuerait à fonctionner à la Chaux-de-Fonds et au Val-de-Ruz ?

Aimablement, M. Ernest Béguin annonce que le Conseil d'Etat se rallie à cette façon de voir et, bon prince aussi, le Grand Conseil nomme juge cantonal M. Gustave Perregaux par 88 voix sur 94 bulletins délivrés, en le laissant, d'autre part, dans ses fonctions de président de tribunal au Locle — ce qui a l'avantage de satisfaire à la fois les intérêts régionaux et ceux de nos finances.

Compressions! Compressions!

Nous avons relevé, dans un de nos récents numéros, le projet de loi du gouvernement neuchâtelois portant modification de diverses dispositions de la loi sur les communes, de la loi réglant les rapports de l'Etat avec les cultes, de la loi concernant les magistrats et les fonctionnaires de l'Etat et de la loi sur l'exercice des droits politiques. Il s'agit, quant aux premières lois — rappelons-le — de porter la durée des fonctions publiques de trois à quatre ans, comme cela a lieu maintenant sur le plan cantonal.

Ces articles sont adoptés facilement. Il n'en est pas de même de l'article qui demande que, par mesure d'économies, le texte des lois ou décrets soumis en votations populaires ne soit plus distribué au citoyen, mais puisse être simplement consulté par celui-ci à la chancellerie ou à la préfecture des Montagnes. M. Aloïs Métraux (soc.) trouve cette modification peu démocratique et peu conforme aux égards que l'on doit au corps électoral. Il en est toutefois pour ses frais de générosité, le Grand Conseil acceptant l'ensemble du projet par 55 voix sans opposition.

Demandes en grâce

Diverses demandes en grâce ont été examinées par la commission parlementaire créée à cet effet ; les unes sont acceptées, les autres repoussées. Parmi les premières, notons le cas :

de Mathilde Grandjean, des Brenets, condamnée à huit jours de prison civile et aux frais, qui voit sa peine commuée en une amende de 10 francs ;

d'Irène Bernaschina, de Neuchâtel, condamnée pour vol de fleurs dans un cimetière à trois jours de prison civile, qui ne paiera plus qu'une amende de 10 francs ;

de Georges Bachmann, de la Chaux-de-Fonds, condamné pour abus de confiance et grivèlerie à trente jours d'emprisonnement et dont la peine est commuée en une amende de 30 francs.

Un seul rejet de recours soulève l'ire de nos députés, en l'occurrence MM. Otto et Paul Graber (soc.). Ceux-ci trouvent trop sévère la condamnation de 100 fr. infligée à Alice Aellen, à Boudry, pour diffamation par le moyen d'un billet contenant, parait-il, un quatrain ! Mais plusieurs autres parlementaires estiment au contraire que ce genre de procédé doit être châtié et le recours est finalement rejeté.

Le prêt de huit millions de la Confédération à l'Etat

Et c'est ici que se place l'avant-goût financier que nous signalions au début à nos lecteurs. Parmi les prêts que la Confédération, dans sa grande bonté... mais à des conditions fort strictes, daigne octroyer à notre canton malade, il reste une tranche de 8 millions à accepter, prêt pour lequel le Conseil d'Etat sollicite précisément l'autorisation.

Dans le monde des députés qui, jusqu'ici, n'ont pas brillé par une extrême attention, voici que l'on devient soudain silencieux. A son banc d'extrême-droite, M. Jean Hoffmann (lib.) s'est levé et il va lire un discours qui, à bien des moments, dépassera la portée des paroles généralement entendues dans l'enceinte parlementaire.

La situation est grave, débute M. Hoffmann ; nous pouvons dire aussi qu'elle est inédite. Pour la première fois, en effet, dans l'histoire de notre petite république, voici qu'on nous présente un budget réellement inacceptable.

Ah ! certes, nous connûmes maintes fois des budgets déficitaires ; et jadis l'on se tirait facilement de ce mauvais pas par des emprunts. Mais aujourd'hui l'emprunt est devenu intolérable. L'Etat est maintenant dans une position telle que s'il était un simple particulier, en persistant dans cette voie, il tomberait sous le coup de certain article du code pénal. (Sensation !)

Pas d'emprunts nouveaux et surtout pas celui qu'on nous propose à l'heure présente. Pour de tels prêts, en effet, la Confédération nous a imposé des conditions draconiennes et inhumaines. La somme prêtée de 24 millions, dont les 8 millions actuels constituent la troisième et dernière tranche, Berne exige que nous la rendions en quinze ans, à partir de 1939. Où le Conseil d'Etat prendra-t-il, dès ce moment-là, les deux millions nécessaires par an pour l'amortissement ? En vérité, personne ne le sait.

Un *non possumus* énergique est la seule réponse possible d'un gouvernement neuchâtelois digne de ce nom. Il faut que celui-ci rejette énergiquement aussi ce «droit de regard illimité» de la Confédération sur nos finances cantonales. Et si l'on nous envoie des émissaires fédéraux, il faut les reconduire à Berne sans délai. (Murmures sur les bancs socialistes.)

(Voir la suite en dernière page)

LE PROCÈS STAVISKY

DEUX AVOCATS BÉNÉFICIAIRES DES FAVEURS DE L'ESCROC SONT INTERROGÉS

PARIS, 18 (Havas). — Au début de l'audience, le président Barnaud commence l'interrogatoire de Gaulier, ancien avocat du barreau de Paris, qui est inculpé de recel. Gaulier se défend d'avoir été l'ami de Stavisky. Il plaida pour l'escroc de nombreuses affaires qui donnèrent lieu à un grand nombre de remises.

A la reprise, l'avocat Guiboud-Ribaud, interrogé à son tour, précise qu'il n'a jamais été, pour sa part, l'avocat de Stavisky à l'occasion des remises dont bénéficia l'escroc.

Guiboud-Ribaud, qui est inculpé de recel simple, a été mêlé à la création de la société «La Foncière». Il a été, en outre, l'avocat-conseil de la SIMA.

Me Gautrat, défenseur de Guiboud-Ribaud, demande au procureur général si l'on peut faire grief à un avocat d'avoir pris pour client une personne qu'il sait avoir été déjà condamnée.

— Je dois le dire, s'écrie l'avocat, c'est là une accusation non seulement absurde, mais malhonnête (mouvements).

L'audience est levée.

L'interrogatoire de Guébin, ancien courtier d'assurances, accusé de fraudes et complicité d'escroquerie. Au premier plan, son avocat, Me Ribet.

Exploits de gangster

Audacieuse agression contre une banque au centre de Bâle

Sous la menace du revolver, un individu exige qu'on lui livre la caisse, blesse l'employé et, se voyant pris, se fait justice

BALE, 18. — Lundi après-midi, entre 12 h. 15 et 12 h. 30, un inconnu s'est présenté aux guichets de la banque Adler, située sur la place du Marché et, menaçant l'employé d'un revolver, exigea qu'on lui livrât la caisse. L'employé s'y étant refusé, l'individu fit feu, l'atteignant au ventre. Deux autres coups de revolver manquèrent leur but. L'inconnu déroba alors une somme de 3000 marks en billets de banque et s'enfuit. Des passants, qui avaient perçu les coups de feu, se mirent à sa poursuite. Le malfaiteur, se voyant perdu, se tira une balle dans la tête. Il s'agit d'un nommé Gaston Heymann, de Strasbourg, âgé de 49 ans.

Comment s'est produite l'agression

BALE, 18. — On déclare encore, au sujet de l'agression commise contre la banque Adler, à Bâle, que le malfaiteur était venu tout exprès de Strasbourg pour perpétrer son crime. L'employé qui, malgré la menace du revolver, s'est refusé à livrer la caisse, est un jeune homme nommé Frey, âgé de 21 ans. Il a été grièvement blessé de deux coups de feu au ventre et au dos ; bien que jeté à terre, il est encore parvenu à appeler à l'aide. Les passants, entendant les cris et les coups de feu, tentèrent immédiatement de pénétrer dans la banque. Mais l'agresseur avait fermé la porte et put alors pénétrer dans la pièce intérieure en passant par un guichet. Il vola 4200 marks en billets de banque et une certaine quantité de petite monnaie. Il s'enfuit ensuite par une autre porte que celle par laquelle il était entré. Sa fuite fut immédiatement remarquée et des passants entreprirent sa poursuite sur-le-champ. Le bandit, voyant toute issue coupée, se suicida. Tout l'argent dérobé a été retrouvé. On a trouvé sur le malfaiteur une lettre d'adieux adressée à sa femme vivant à Strasbourg. L'employé de banque blessé a été transporté à l'hôpital.

Eboulement de rochers dans les Grisons...

L'accident s'est produit peu d'instants après le passage de l'auto postale Thusis-Hintenhein qui a été miraculeusement épargnée. De gros blocs de rochers granitiques dont la masse est évaluée à 80 m³ obstruent la route. Les travaux de déblaiement ont commencé immédiatement

... et à la Grande Chartreuse

Voici les bâtiments de la distillerie déjà partiellement détruits et qui menacent de s'effondrer totalement si les glissements du terrain continuent. A droite, la statue du Christ, encore intacte, surmonte la chapelle de la distillerie

AUJOURD'HUI:

En 4me page :
A propos des finances fédérales
par M. MAX FALLET
(suite et fin)

En 6me page :
La page de Madame

En 7me page :
Le procès des Oustachis devant les assises d'Aix-en-Provence

En dernière page :
Chronique régionale

Petites annonces classées

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer. Il faut répondre par écrit à ces annonces-là et adresser les lettres au bureau du journal en mentionnant sur l'enveloppe (affranchie) les initiales et chiffres s'y rapportant. Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse, sinon celle-ci sera expédiée non affranchie

ADMINISTRATION DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL.

A LOUER

A louer pour le 24 décembre, APPARTEMENT exposé au soleil, de quatre chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Ecluse 42, 1er. c.o.

Pour cas imprévu, à louer beau

logement moderne

cédé à bas prix. — S'adresser Ecluse 63, 1er étage, à droite.

A louer pour le 1er décembre, logement de 2 chambres et dépendances, comportant service de concierge. S'adresser Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

BELLEVAUX

A louer ou à vendre villa de huit pièces et dépendances, tout confort, terrasse, jardin. Belle vue. Conditions avantageuses. Etude Jeanneret et Soguel, Môle 10.

RUE DE L'HOPITAL à louer appartement de 3 chambres dont 2 très grandes, bien exposé au soleil et au centre des affaires. Conviendrait aussi pour bureaux, cabinet de réception. S'adresser Beaux-Arts 24, 2me, de 2 à 5 heures.

Corcelles

A louer beau logement de trois belles grandes chambres, tout confort, belle terrasse. — Prix très modéré. S'adresser au magasin Grand'Rue 4 b, Corcelles.

Promenade-Noire

en bordure des quais

A louer pour tout de suite ou époque à convenir, dans maison tranquille, un superbe deuxième étage de cinq chambres, avec tout confort moderne, grand balcon, vue étendue. Installation d'eau courante chaude et froide dans la chambre à coucher. Pour tous renseignements et visites, s'adresser à l'Etude Clerc, tél. 51.469.

Temple Neuf 3

à louer bel appartement moderne de cinq chambres. Loyer annuel 2000 fr., y compris le chauffage central.

S'adresser bureau Edgar Bovet, Bassin 10.

A remettre à proximité de la gare,

APPARTEMENT

complètement remis à neuf de trois chambres et dépendances. Grand balcon. Vue. Etude Petitpierre et Hotz.

ECLUSE 82

dès maintenant, deux chambres, cuisine avec gaz, 34 fr. par mois. S'adresser au No 78, 2me étage co

Ecluse, à remettre appartement de deux et trois chambres et dépendances. — Prix mensuels : **Fr. 35. Fr. 45** et **Fr. 52.50**. Etude Petitpierre et Hotz.

A louer pour époque à convenir,

rue de la Côte

beau logement comprenant sept chambres et dépendances, avec jardin et confort moderne. Vue étendue.

Pour tous renseignements, s'adresser Etude Pierre Wavre, avocat.

PESEUX

Immédiatement ou pour époque à convenir, logement de trois chambres et dépendances, chambre de bains installée, chauffage central, confort moderne, balcon, vue magnifique, quartier tranquille, maison bien habitée. S'adresser Etude J.-P. Michaud, avocat et notaire, à Colombier.

Roc, à remettre petit pignon de deux chambres. Vue. Etude Petitpierre et Hotz.

Côte, à remettre à de favorables conditions,

APPARTEMENT

remis à neuf

de quatre chambres et dépendances. Grand balcon. Salle de bains. Etude Petitpierre et Hotz.

MAZOUT

On offre à louer, au centre des affaires, de beaux bureaux modernes, en échange de fourniture de mazout. Adresser offres écrites à F. E. 655 au bureau de la Feuille d'avis.

RUE PURRY, à remettre 1er étage de quatre chambres et dépendances, chauffage central. Bains sur demande. Etude Petitpierre & Hotz.

A louer pour le 24 décembre,

Avenue du 1er Mars

un appartement de quatre chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser Etude Pierre Wavre, avocat.

A louer immédiatement ou pour époque à convenir,

rue Bachelin

un appartement de trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser Etude Pierre Wavre, avocat.

A louer immédiatement ou pour époque à convenir,

rue de l'Ecluse

un appartement de six chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Etude Pierre Wavre, avocat.

A louer, Mail 46 (Saars), rez-de-chaussée de cinq pièces, véranda, central, tout confort. Superbe situation, lac et bois du Mail. Loyer modéré. S'adresser Etude F. Junier, notaire, Seyon 4.

A louer immédiatement ou pour époque à convenir,

Pierre à Mazel

un appartement de deux chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser Etude Pierre Wavre, avocat.

A remettre, à proximité de la gare, appartement de quatre chambres et dépendances. Vue étendue. Prix : **Fr. 85** par mois. Etude Petitpierre et Hotz.

Appartements bien situés, quartier de l'Est, de 4 et 5 pièces.

S'adresser à Henri Bonhôte, 26, Beaux-Arts. c.o.

Etude WAVRE

Notaires Palais Rougemont
Téléphone 51.063

A louer immédiatement ou pour époque à convenir :

* Rosière 2 : trois pièces.
* Charmettes 31: cinq pièces.
* Beaux-Arts 15: cinq pièces.
* Faubourg de l'Hôpital 10: huit pièces.
* Evole 58 : : cinq pièces.

Moulins 7 : une pièce. 24 décembre
Trésor 5 : six pièces.
Caves à louer.

* Appartements avec tout confort moderne

DANS VILLA ENSOLEILLÉE pour le 24 mars 1936, 1er étage, quatre belles chambres et toutes dépendances (avec ou sans garage chauffé), balcon, chambre de bains, eau chaude, chauffage central, jardin, belle vue. Proximité trams 3 et 4. — Pour visiter, s'adresser de préférence l'après-midi, Avenue des Alpes 10, ou Téléphone 51.217.

Tertre, à remettre appartement de quatre chambres et dépendances. Prix mensuel : **Fr. 60.** Etude Petitpierre et Hotz.

Occasion pour charcutier, serrurier, gypseur, etc. A louer dans quartier fréquenté, avec possibilité d'acheter l'immeuble, **locaux spacieux pour magasin avec laboratoire et atelier.** Force électrique installée. S'adresser Etude G. Etter, notaire.

A louer tout de suite ou pour Noël,

appartement

de trois pièces et dépendances. S'adresser rue des Bercles No 1, chez Mme Reymond. c.o.

On offre à remettre une, deux ou trois pièces à l'usage

de bureaux

situées dans maison d'ordre du centre de la ville. Chauffage central, service de concierge. Etude Petitpierre et Hotz.

PORT - ROULANT. A louer pour date à convenir, appartement de cinq pièces et dépendances. Chauffage central, jardin. Fr. 1200.—. Etude Jeanneret et Soguel, Môle 10.

Plan, à remettre à proximité immédiate du funiculaire, appartement de trois chambres et dépendances, avec salle de bains. Prix mensuel : Fr. 70. Etude Petitpierre et Hotz.

Etude Brauen, notaires

Hôpital 7 Tél. 51.195

LOGEMENTS A LOUER :

Fbg Château : 8 chambres, confort, véranda, terrasse, jardin. Belle vue.
Ermitage : 8 chambres, jardin.
Rue Matile : 5 chambres, confort.
Saars : 5 chambres, jardin.
Quai Godet : 5 chambres.
Seyon : 5 et 2 chambres.
Sablons : 5 chambres, confort.
Serre : 5 chambres.
Evole : 4-5 chambres, confort.
Colombière : 4-5 chambres, véranda, terrasse.
Passage St-Jean : 4 chambres, confort.
Côte : 2 chambres, jardin.
Maujobia : 4 chambres, jardin.
Pourtalès : 4 chambres.
Hôpital : 3 chambres.
Tertre : 3 chambres.
Moulins : 1-4 chambres.
Fleury : 3 chambres.
Coq d'Inde : 2 chambres.
Locaux, ateliers, magasins, garde-meubles, bureaux, caves, garages.

A louer tout de suite, à l'ouest de la ville,

beaux appartements

de trois et quatre pièces, tout confort. Belle vue. Tram. — S'adresser au bureau Alfred Hodel, architecte, Prébarreau No 23. c.o.

Saint-Blaise

A louer pour date à convenir,

bel appartement moderne

de trois chambres, cuisine, dépendances, balcon. Chauffage central unique. Etude René Landry, notaire, Concert 4 (Tél. 52.424).

PENSIONS

Pensionnaires

Bonne famille de la campagne reçoit pensionnaires, jeunes et vieux ; bons soins et vie de famille. Prix très modestes. S'adresser à Mme Vve Cuany, la Motte, Chevroux.

CHAMBRES

A louer jolie chambre meublée, central, chambre de bains à disposition, bonne pension si on le désire. — Beaux-Arts 15, 1er.

20 fr., chambre chauffée. — Avenue de la gare 11, 3me.

Chambre meublée indépendante. Rue Purry 6.

Chambre meublée, à deux lits. Sablons 15, rez-de-chaussée, à droite.

Jolie chambre indépendante, chauffage central, pour personne sérieuse. — Beaux-Arts 5, 1er étage. c.o.

Chambre meublée. Epancheurs 4, 3me étage.

DEMANDES A LOUER

Couple sans enfant,

cherche appartement

trois ou quatre pièces, 1er ou 2me étage, tout confort, si possible garage, proximité gare centrale. — Ecrire sous M 13954 L à Publicitas, Lausanne. AS 15459 L

On cherche à louer, à l'ouest de la ville,

appartement

de cinq chambres. Adresser offres écrites à B. A. 748 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Demoiselle de magasin

Maison de denrées alimentaires cherche demoiselle pour aider pendant les fêtes. Elle doit connaître la branche et avoir déjà pratiqué la vente. Envoyer offres case postale No 6510.

LA CIDRERIE SEELANDAISE, Busswil près Bienne, cherche pour Neuchâtel et le canton, un

REPRÉSENTANT

de première force ayant déjà travaillé dans la branche des boissons sans alcool. Entrée en fonctions 1er janvier. Les personnes n'ayant pas encore voyagé ou ne connaissant pas la branche sont priées de ne pas faire des offres. AS 15193 J

Pour hôtel

On demande pour la cuisine jeune fille sérieuse, de 18 à 20 ans, robuste et de confiance. Entrée immédiate. Vie de famille. Faire offres écrites sous D. X. 737 au bureau de la Feuille d'avis.

Magasin d'alimentation de la ville cherche pour tout de suite

jeune homme

pour courses et pouvant aider au magasin. Offres avec prétentions et références à R. H. 744 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Demande d'emploi

Jeune homme, sérieux et actif, 28 ans, cherche place de concierge ou portier dans grand établissement de la Suisse française. Excellentes références. Gages selon entente. Demander l'adresse du No 747 au bureau de la Feuille d'avis.

Cuisinière

sachant faire tous les travaux du ménage cherche place. Références. Ecrire à J. V. 727 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

avec connaissances préliminaires de la langue française cherche place de volontaire dans commerce ou maison privée. Prétentions de salaire modeste. S'adresser à Arthur Saladin, Duggingen (Berne).

Jeune homme, 20 ans, cherche place de

commissionnaire

ou tout autre emploi. Offres à Oscar Cander, Rosenstrasse, Interlaken.

Jeune homme

de 21 ans, sortant du service militaire, cherche place de charretier ou vacher. S'adresser à Otto Kupferschmid, Bôle (Neuchâtel).

Suissesse allemande, 20 ans, bonne éducation, désire pour une durée de quatre mois

PLACE AU PAIR

dans petite famille où elle pourrait se perfectionner dans la langue française et seconder la maîtresse de maison. Adresser offres écrites à P. P. 735 au bureau de la Feuille d'avis.

REMERCIEMENTS

Mademoiselle Elisabeth GODET et sa famille, très touchées des nombreuses marques de sympathie témoignées à l'occasion de leur grande épreuve en remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Neuchâtel,
16 novembre 1935.

Madame et Monsieur Alfred BIEDERMANN-ZELLER,
Madame et Monsieur Willy SANDOZ-DOUILLOT,
Madame et Monsieur Robert SANDOZ-SCHLOSSER,

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie pendant les jours de deuil qu'ils viennent de traverser.

Neuchâtel,
16 novembre 1935.

La famille de feu Madame Rosa PERROT-ŒSCH remercie sincèrement toutes les personnes qui ont sympathisé avec elle dans son deuil.

La Favarge-Monruz,
le 19 novembre 1935.

AVIS MÉDICAUX

Dr JACOT

Maladies des yeux

DE RETOUR
le 20 novembre

LE Dr JEAN-H. HOURIET

Médecin-spécialiste F. M. H.

MALADIES DES POUMONS
RADIOLOGIE PULMONAIRE

Ancien médecin-adjoint du Sanatorium Neuchâtelois. Ancien médecin-chef du Sanatorium Sainte-Agnès et du Chalet Chavannes, à **Leysin**

a ouvert son cabinet de consultations
à NEUCHATEL
rue Saint-Honoré 18

Reçoit tous les jours, de 14 h. à 16 h. mercredi excepté, et sur rendez-vous

Téléphone : **52.568**
Domicile : **52.569**

BIB

Un éternel Printemps

avec un degré constant d'humidité et de chaleur,

règne dans les locaux de fabrication de la LAURENS „vert" pour conserver l'arome exquis des tabacs qui la composent.

D'où nécessité d'un emballage cellophane hermétique pour la protéger ensuite contre les influences extérieures.

„CIGARETTE DE JUBILÉ"

LAURENS vert

20 cig. . . . . fr. 1.—

AS 3006 G

AVIS DIVERS

THEATRE de NEUCHATEL

VENDREDI 22 NOVEMBRE, à 20 h. 30

Le triomphal succès du Théâtre des Ambassadeurs, de Paris

« MISS BA »

Pièce en cinq actes, de Besier, adaptation française de Ch. Neveu

avec Rachel BERENDT, du Théâtre des Champs-Elysées et toute la Troupe du Théâtre municipal de Lausanne

Un spectacle délicieux, joué en costumes 1845.
Location «Au Ménestrel». Prix des places: Fr. 2.20 à 5.50.

Feuilleton de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Le tour du monde en... un jour

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

par

Maurice Boué et Edouard Aujay

73

Dick Patterdale ne semblait pas moins surpris de retrouver ainsi inopinément le pseudo-Lon Totness.

Il reprit, sur un ton ironique :

— Mais que veniez-vous faire ici, Tot ? Seriez-vous joueur comme ce pauvre Stratford ? Le jeu, c'est la perdition de l'humanité, Tot... Voyez plutôt le petit John... Et dire, Tot, que vous serez semblable à lui lorsque nous vous aurons dépouillé. Car maintenant que vous êtes devenu un grand seigneur, vous allez être traité comme tel. A votre tour d'être le prisonnier, que nous garderons, comme vous avez gardé si aimablement le vieux Gold. Un drôle de corps, celui-là ! Et un grincheux ! Ce qu'il se plaignait ! Ses soupirs nous fendaient l'âme. Je comprends que, pris de compassion, vous l'ayez fait délivrer par les chiens de Scotland Yard. Mais vous avez fait prendre ses gardiens en même temps, Tot. Ce n'est vraiment pas gentil. Songez donc que si votre ami Dick avait été de faction ce soir-là, il serait tombé dans le filet. Ah ! Tot, vous n'avez pas été bien reconnaissant. Mais, vous le constatez, le Seigneur vous a puni, et il vous a ramené à nous... Et, cette fois, nous ne nous quitterons plus... Ah ! mon ami Tot. Désormais, entre nous, c'est à la vie, à la mort ! A la mort surtout !

Darwin restait impassible. Flegmatique comme tout véritable Anglais, il attendait que le destin s'accomplît. A ce moment, du reste, il songeait moins à lui-même qu'à sa mission, au sort de Martel, qui était entre ses mains. Il était perdu et l'homme qu'il voulait sauver l'était du même coup. Car il était peu probable que les bandits, sachant qu'il avait fait délivrer Gold senior, lui rendissent la liberté.

— Eh bien ! Tot, reprit Dick, on est muet, pauvre boy ? L'émotion de revoir ses amis, sans doute !

Dick Patterdale s'était tourné vers ses complices :

— Je crois, mes enfants, que la prise est bonne, Will sera content.

Will ! Darwin entendit résonner ce nom comme un glas. Will avait donc reparu ! Dans ce cas, son affaire était claire : c'était la rançon d'abord, la torture ensuite et enfin la mort. Car Will ne faisait pas grâce.

— Allons-nous le tuer ici ? demanda un acolyte de Patterdale.

— Non point, répliqua celui-ci. Il peut nous servir encore, ce cher Tot. C'est un otage. Malheur à lui si les compagnons qu'il a fait prendre ne recouvrent pas la liberté. En attendant, nous allons lui offrir la plus large hospitalité, chez nous. En avant, mes amis !

Darwin fut soulevé par quatre bras solides. On lui mit un bandeau sur les yeux, on le baillonna et il fut emporté comme un ballot. Il sentit qu'on le jetait au fond d'une auto, qui partit à toute vitesse.

Quand on eut enlevé le bandeau qui aveuglait le détective, celui-ci constata qu'il se trouvait dans une salle exiguë, sans fenêtre apparente. Une table, deux chaises et un poêle fumeux composaient tout l'ameublement.

Darwin fut jeté dans un coin, à même le parquet. Et ses trois ravisseurs sortirent.

« Ils vont décider de mon sort, pensa Darwin, dès qu'il fut seul. Or, si je veux échapper à la mort, il s'agit de faire vite ! »

Il avait les mains solidement liées derrière le dos et les jambes ligotées. Autour de lui, quatre murs nus et une porte hermétiquement close.

Comment fuir dans ces conditions ?...

Durant quelques minutes, Darwin réfléchit, échafaudant les projets les plus divers et les plus irréalisables.

Et soudain il poussa un soupir de satisfaction...

Son esprit ingénieux avait trouvé.

Oui, il avait trouvé un moyen d'évasion. Lequel ? Ami lecteur, devinez-vous ? Mettez-vous dans la peau de cet homme garrotté, ne pouvant attendre aucun secours du dehors, incapable de détendre ses liens, n'ayant près de lui qu'une table boiteuse, deux chaises et un poêle.

Qu'eussiez-vous fait à sa place ? Quel était le moyen trouvé par Darwin dans l'espace de quelques minutes ?

C'est bien simple. Ecoutez donc. Le prisonnier ne pouvait ni marcher, ni même se lever ; mais il savait rouler sur lui-même, et c'est ce qu'il fit. Quelques secondes plus tard, il se trouvait près du poêle. Il avait remarqué que, par moment, des braises enflammées glissaient sur une plaque de fer.

Il approcha ses poings liés de la bouche du fourneau. Une odeur de corde brûlée lui chatouilla les narines ; mais le feu léchait ses poignets. Héroïquement il supporta la torture. Peu à peu le lien qui réunissait les deux mains se détendait. Un coup sec et les bras du prisonnier furent libérés. Il était aisé, dès lors, de dégager les jambes de leurs liens. Darwin ne perdit pas une minute. Bientôt il fut debout. Certes, il ressentait aux mains une douleur lancinante ; mais qu'était ce mal à côté de ceux qu'il eût pu redouter ? Il tenta d'ébranler la porte ; mais en vain. L'huis était de chêne épais et fermé de l'extérieur au moyen d'un verrou. Rien à faire !

Darwin ne désespéra point. Il avait une idée. Il attendait. Les heures s'écoulèrent, monotones, interminables.

Enfin, il entendit un bruit. D'un bond il fut derrière la porte. Celle-ci s'ouvrit. Une ombre passa. Et Darwin entendit la voix avinée de Patterdale qui disait :

— Eh bien ! cher Tot, est-on satisfait de son nouveau séjour ? Mais où êtes-vous donc, cher boy ?

Dick avait fait quelques pas dans la chambre, cherchant du regard le prisonnier qui vraisemblablement devait être étendu sur le parquet. Il oublia de regarder derrière lui. Mais il entendit la porte qui se refermait et le verrou qui glissait avec un petit bruit sec.

Patterdale bondit littéralement, tant sa surprise fut grande ; ce maudit Tot avait disparu et lui, Dick, était prisonnier à sa place !

* * *

Quant à Darwin, il s'était engagé dans un couloir ténébreux. Il avançait à l'aveuglette. Un escalier s'offrit à lui. Il le descendit, avec prudence, prêt à l'attaque. si on lui barrait le passage.

Mais il arriva au bas sans encombre. Ses geôliers ne se doutaient, certes pas que, ligoté comme il l'était il eût pu fuir. Il s'engagea dans un couloir humide. Au bout, une porte, qui ne résista pas au passe-partout du détective.

Une minute plus tard, Darwin était libre. Il se trouvait dans une rue interlope de Londres. Il était sauvé, mais, tous ses efforts avaient été vains. La nouvelle piste l'avait conduit à John Stratford, duquel il espérait des révélations. Or, tout faisait présumer que le jeune homme avait simplement été, lui aussi, victime des « Rats Noirs » et qu'on l'avait tué après lui avoir dérobé la somme qu'il se proposait de restituer à Jack Gold.

Darwin rentra chez lui, harassé. Il avait perdu une nouvelle journée et l'énigme restait impénétrable !

V

Vous serez pendu par le cou

Huit jours après la condamnation de Georges de Martel, la haute cour de justice examina une demande en révision formée par le condamné.

C'était aux instances de Perkin Darwin, l'attorney général lui-même demanda à la Cour d'ordonner une nouvelle information ; mais sir Evan ne fut point suivi par les hauts magistrats et la sentence de la cour d'assises fut confirmée.

(A suivre.)

Administration : 1, rue du Temple-Neuf.
Rédaction : 3, rue du Temple-Neuf.
Bureaux ouverts de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 45 à 17 h. 30. Samedi jusqu'à midi.
Régie extra-cantonale : Annonces-Suisses S. A., Neuchâtel et succursales.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Emplacements spéciaux exigés, 20 % de surcharge.
Les avis tardifs et les avis mortuaires sont reçus au plus tard jusqu'à 5 h.
La rédaction ne répond pas des manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer.

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces 9 h.), le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi.

AVIS OFFICIELS

VILLE de NEUCHATEL

Permis de construction

Demande de M. Wanzenried de construire une maison familiale à l'Avenue des Alpes (ouest du No 43).

Les plans sont déposés au bureau du Service des bâtiments, Hôtel communal, jusqu'au 3 décembre 1935.

Police des constructions.

COMMUNE de HAUTERIVE

Coupes de bois

La Commune d'Hauterive met en SOUMISSION les coupes de bois situées dans ses forêts de la Côte de Chaumont.

Faire offres, jusqu'au jeudi 21 novembre, à midi, à M. Maurice Rossel, conseiller communal, à Hauterive.

Hauterive, 15 novembre 1935

Conseil communal.

IMMEUBLES

COLOMBIER

A vendre, pour liquidation de succession, à Colombier, rue du Sentier No 20, maison de bonne construction, rez-de-chaussée, étage et pignon habitable, jardin. — Adresser les offres d'ici au 30 novembre 1935, à l'Etude E. Paris, notaire à Colombier, qui donnera tous renseignements.

Terrains à bâtir à vendre

A vendre de gré à gré :

les articles 5628 et 5372 du territoire de Neuchâtel, sis à la Rue Matile, côté nord, et mesurant respectivement 1149 et 1000 m²,

l'article 627 du territoire de la Coudre, d'une surface de 4902 m², est situé immédiatement au nord de la fabrique Favag et de la ligne B. N.

Tous ces terrains constituent de superbes sols à bâtir, jouissant d'une vue magnifique, et pourraient être l'objet d'un lotissements si les amateurs le désirent.

S'adresser à l'Etude Clerc, Tél. 51.469.

Oui, c'est la bonne !

Celle qui satisfait !

La moutarde Thomy ne vous décevra jamais, car sa qualité est toujours égale — ni fade, ni trop forte — juste comme vous l'aimez.

Moutarde *Thomy*

Un festin pour le palais !

3077 X

A vendre, en bordure de la route cantonale, un

chalet

en maçonnerie, place pour garage. Adresser offres écrites à U. C. 750 au bureau de la Feuille d'avis.

Côté ouest de la ville, à vendre petit

immeuble

de rapport. Faire offres écrites sous P. S. 746 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Bon petit commerce

d'alimentation à remettre pour raison de famille. Conditions avantageuses. Ecrire F. 58703 V., à Feuille d'Avis, Vevey.

A vendre 1600 pieds de

fumier bovin

bien conditionné. S'adresser à Ulysse Grezet, rue Valentin No 110, Yverdon.

L'habitation hygiénique veut le **LINOLEUM**

Demandez **MEYSTRE & Cie** St MAURICE 2 NEUCHÂTEL

TOUJOURS

grand choix d'articles pour bals, soirées, repas, mariages, ventes, tombola, etc.

Maison G. Gerster
Saint-Maurice 11
PAPIER CRÊPON
60 teintes différentes

Belle maculature au bureau du journal

Pour vos enfants...
Une ravissante
poussette de poupée
Forme landau, dep. fr. 15.—
Modèle en osier, » » 4.50
Dès maintenant notre exposition est au grand complet
E. BIEDERMANN
BASSIN 6 — NEUCHATEL
(Moyennant un petit acompte on réserve pour les fêtes)

S.A.3062St

LANGEOL S. A. BOUDRY
Tél 64.002
Huiles pour autos, tracteurs, machines et moteurs électriques
Produits de 1re qualité - On livre à domicile

Maux de tête · Migraines · Douleurs · Insomnies
CÉPHALINE
Petitat. pharm. Yverdon
antinévralgique préféré, sans effet nuisible. — Plus de 40 ans de succès · Fr 1.75 la boîte · Toutes pharmacies

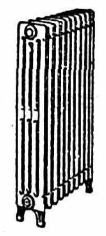

Chauffage central PRÉBANDIER
Nouveaux modèles économiques à prix avantageux. Demandez devis gratuit, vous serez satisfaits.
Téléph. 51729 NEUCHATEL

Spécialité de saison !
Baume de genièvre à la Salsepareille
diurétique et dépuratif
1/2 flacon : Fr. 3.—
1/1 flacon : Fr. 5.50
Pharmacie F. TRIPET
Seyon 4 - Neuchâtel
Téléphone 51.144

Agence
à remettre à jeune comptable. Demander l'adresse du No 749 au bureau de la Feuille d'avis.

TIMBRES POUR LA DATE
Numéroteurs automatiques
Timbres p. marquer caisses, fûts.
TIMBRES CAOUTCHOUC
ET TIMBRES EN MÉTAL EN TOUS GENRES
LUTZ-BERGER
17, rue des Beaux-Arts
Boîtes et encres à tampon etc.

Unique occasion

A vendre une automobile Ford W. 8, conduite intérieure, quatre portes, modèle 1935, garantie comme neuve, ayant roulé 3000 km. Cette machine serait cédée à prix intéressant. Taxes et assurances payées pour 1935. Très pressant. Ecrire sous O. B. 707 au bureau de la Feuille d'avis.

Votre **CONFORT**
Une chemise avec faux cols «*Resisto permanent*» popeline
10.50
Kuffer & Scott

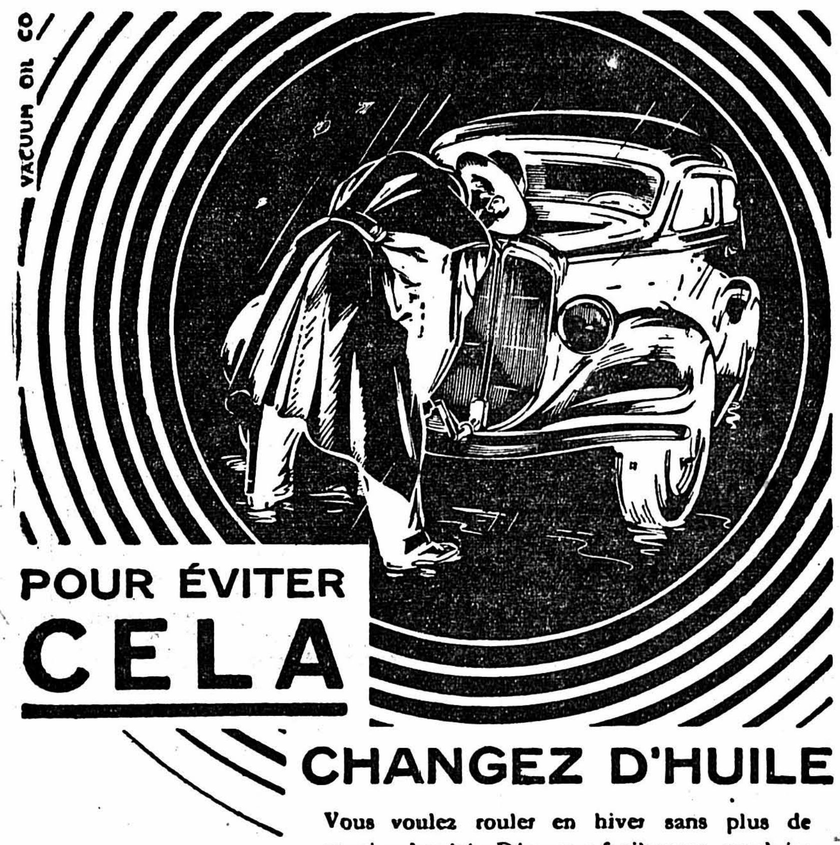

POUR ÉVITER CELA

CHANGEZ D'HUILE

Vous voulez rouler en hiver sans plus de souci qu'en été : Démarrer facilement, conduire vite, et le plus économiquement possible. Garnissez donc votre moteur avec Mobiloil Arctic.

Rien ne remplace cette fameuse huile d'hiver, fluide à froid (donc : démarrages faciles), et résistante à chaud (donc : faible consommation).

Par économie, pour votre sécurité, faites le plein dès aujourd'hui !

Pour votre radiateur : un seul antigel : Vacogel.

Mobiloil Arctic

P 602 Q

La bonne affaire vient d'arriver

Un immense choix de Pullovers et Gilovers

à des prix très intéressants

JOLI PULLOVER en tricot fantaisie, pure laine, teintes mode, **au choix** . . 6.90	**5.90**
GILOVER pure laine, maille fantaisie, bonne qualité, toutes teintes, taille 40-48, **au choix**, seulement . 6.90	**5.90**
PULLOVER haute nouveauté, avec col rond, pure laine, grand assortiment, **au choix** 8.90	**7.50**
GILET pure laine, en noir, marine, brun, article très demandé pour porter sous les manteaux, tailles 40 à 48 5.90	**4.90**

Notre assortiment en gilovers et pullovers pour enfants est très grand, à des prix très intéressants.

Voyez notre vitrine spéciale

Le Sans Rival ne cherche pas à présenter les prix les plus bas, mais les meilleures qualités au meilleur marché !

Grands magasins AU SANS RIVAL
P. Gonset - Henrioud S.A.

VOILA LA BONNE AFFAIRE

ARTICLES spécialement avantageux

Pantalon directoire laine et soie rayonne plaquée, grand renforcé **1.95**	**Chemise finette** blanche, boutonnant sur l'épaule. Ornée motif broderie et feston **1.75**
Pantalon directoire eskimo, macco et soie rayonne plaquée, grand renforcé, toutes teintes **2.50**	**Chemise de nuit** en flanellette unie de bonne qualité, modèle à longues manches, garnie broderie **3.90**
Chemise mi-laine tricotée, forme cintrée, mailles fantaisie, en rose, blanc et ciel, **Pantalon** ou pantalon assorti **1.95**	**Pyjama flanellette** avec revers fantaisie, coupe et exécution soignées. En rose et ciel **4.90**

AU LOUVRE LA NOUVEAUTÉ S.A
Neuchâtel

Affaires exceptionnelles

HOTCHKISS

Voitures de démonstrations
Modèle 1935
Conduites intérieures, cinq places
Vendues avec garantie
Prix avantageux
Agence HOTCHKISS
50, Boul. des Tranchées
Genève

BARBEY & Cie
BONNETIERS

Gilets de laine
le choix et la qualité

Si vous essayez de remplacer **le malaga** par du
Porto «Maison» de ZIMMERMANN S. A.
à 1 fr. 80 la bouteille verre à rendre
celui-ci l'emporte haut la main,
autres qualités de 3 fr. 20 le litre à fr. 12.— la bouteille

Qui aura pensé...

à faire une cure de Lambrusco doux, non fermenté, des magasins Meier ? Et qui ne voudra pas, comme cadeau, la boîte à pain pour un achat de macaronis W. & Hug ? La saucisse au foie et les saucissons de la Coudre, encore avec les timbres, chez Meier.

DEMANDES à ACHETER

Meccano

on en achèterait un d'occasion. Adresser offres écrites, avec prix, à M. O. 745 au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS DIVERS

La plus vieille
école de chauffeurs
du canton de Neuchâtel a repris ses cours Demander prospectus et conditions au Garage Ed. von Arx, Peseux, tél. 52.985. c.o.

J. Tritten, couture
Gibraltar 19
Coupe robe et manteau 3.—
Coupe avec essayage 5.—
Demi-confection . . 12.50
Tous travaux de couture

Réparations de pendules neuchâteloises et de tous genres
R. GYGAX
horloger-diplômé
Rue de l'Eglise 4
(Quartier du Stade)
NEUCHATEL
Se rend à domicile

On demande à emprunter
10,000 FRANCS
pour la reprise d'un commerce. Chiffre d'affaires prouvé. Intérêts et conditions à convenir. Adresser offres écrites à J. B. 741 au bureau de la Feuille d'avis.

Déménageuse
se rendant à Zurich cherche tout transport. Fritz Wittwer, Sablons 31, Tél. 52.668.

Robes, Manteaux, Blouses, Jupes
COUPES et PRÉPARATIONS
pour personnes sachant coudre. — Très avantageux. — M. MARTHY, Gibraltar 8

Déménageuse
se rendant à Genève cherche tout transport. Fritz Wittwer, Sablons 31, Tél. 52.668.

L'Atelier d'art Vuille-Robbe
Faubourg Hôpital 30
Enseigne : DESSIN PEINTURE ARTS APPLIQUÉS
Exécute : ARMOIRIES TOUS TRAVAUX D'ART, TOUS GENRES DE DESSINS, CUIT LA PORCELAINE

Importante ascension stratosphérique

Un ballon américain, l'« Explorer II », vient d'atteindre une hauteur de 22,000 m.

Onze ballons stratosphériques se sont déjà envolés pour essayer d'atteindre les plus hautes altitudes.

L'« Explorer II » détient sans conteste le record chèrement disputé puisqu'il est monté plus haut que l'«Ossoviakim I » qui dut, le 30 janvier 1934, dépasser 22,000 mètres mais dont le record ne fut pas homologué, les cordes de la nacelle de cet aérostat s'étant rompues lors de la descente, précipitant au sol les trois savants soviétiques qui y avaient pris place. Le record appartenait à d'autres aéronautes russes qui atteignirent 18,933 mètres, battant les records précédemment établis par le professeur Jean Piccard et Max Cosyns : 16,134 mètres, le 18 août 1934, et 18,000 mètres, le 23 octobre de la même année.

Le ballon stratosphérique américain « Explorer II » a atterri à White Lake (South Dakota), après une ascension parfaitement réussie.

Au cours de ce vol, qui dura huit heures, les capitaines Stevens et Anderson dépassèrent l'altitude de vingt-deux mille mètres, ce qui constitue le record mondial, dépassant de plusieurs centaines de mètres le record, d'ailleurs non homologué, des aéronautes soviétiques qui se tuèrent, l'année dernière, au cours d'une ascension.

En sortant de leur nacelle, les aéronautes déclarèrent :

— Nous sommes entièrement satisfaits, nous n'avons pas une égratignure.

Dramatique descente

Bien que l'ascension se soit passée sans accrocs, elle ne fut pas dénuée, cependant, de moments émouvants.

Pendant la descente, les aéronautes firent savoir par radio que la vitesse de chute dépassait deux cents mètres à la minute ; heureusement, ils réussirent à ralentir la descente en jetant du lest.

L'« Explorer II » atterrit dans un champ près d'une ferme, bientôt suivi par l'avion qui l'avait accompagné de loin durant l'ascension.

Les aéronautes atteignirent l'altitude maxima quatre heures après leur départ. Ils furent constamment en communication radiophonique avec la terre ; une conversation eut lieu entre Anderson et sa femme, puis avec les postes météorologiques.

— Un soleil aveuglant brille dans un ciel absolument noir, déclara Anderson par radio.

La température tomba à soixante degrés centigrades au-dessous de zéro, mais les deux aéronautes ne furent jamais incommodés grâce à l'admirable installation de la nacelle, où la température se maintint constamment au-dessus de zéro.

Interrogés par radiophonie lorsqu'ils furent à l'altitude de vingt kilomètres, les aéronautes répondirent :

— Nous ne pouvons pas regarder le soleil en face ; tout autour, le ciel paraît absolument noir, mais le fond reste bleu foncé. Nous nous sentons parfaitement à l'aise.

» Le ballon est gonflé à 85 pour cent de sa capacité. La porte et les fenêtres paraissent bien hermétiques. Une légère humidité suinte sur les parois, mais pas assez pour nous incommoder.

» Nous ne pouvons pas estimer exactement notre altitude, mais nous sommes sûrs d'avoir dépassé 22,000 mètres. »

Conversation dans le ciel

Un peu plus tard, la communication fut établie entre le ballon et le grand avion « China Clipper », qui volait à ce moment au large de Santa Cruz.

Les présentations entre le capitaine Stevens et l'aviateur Burke Miller, à bord du « China Clipper », eurent lieu par l'intermédiaire du speaker de la radio, mais il se trouva que les deux hommes se connaissaient déjà. Ils échangèrent des félicitations réciproques. Le capitaine Musick, commandant le « China Clipper », parla également aux aéronautes.

Pendant toute la durée du vol, le public, dans toute l'étendue des Etats-Unis, put écouter les conversations échangées entre le « China Clipper », Londres, New-York, Washington et l'« Explorer II » naviguant à 22,000 mètres.

Les résultats scientifiques

Mais les données scientifiques qu'on escompte comme résultat de l'ascension sont plus précieuses encore. L'équipement était le plus complet qu'on ait jamais installé dans une nacelle jusqu'à ce jour. Les aéronautes firent de nombreux sondages dans la stratosphère pour mesurer la densité des bactéries et des spores.

Bien qu'ils eussent dû jeter leurs instruments par-dessus bord pendant la descente, aucun ne fut brisé, car chaque appareil était muni d'un parachute.

L'expédition est la plus réussie qu'on ait jamais tentée jusqu'ici, mais les aéronautes pensent qu'on peut faire mieux encore.

Le 75me anniversaire du grand pianiste Ignace-Joseph Paderewski

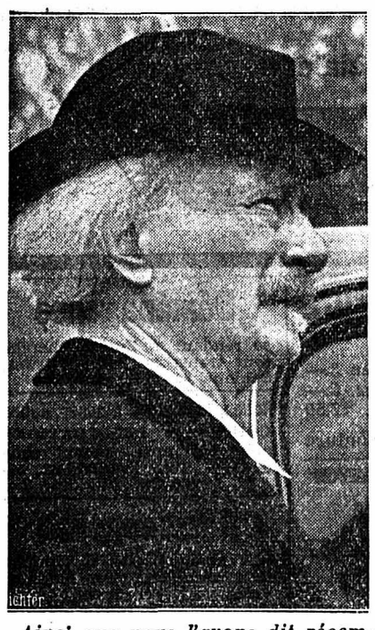

Ainsi que nous l'avons dit récemment, Paderewski est entré dans sa 75me année. La carrière de ce grand musicien est singulière. Dans sa jeunesse, il fut élève du Conservatoire de Varsovie, où il devint professeur par la suite. Plus tard, il alla à Berlin, comme artiste, puis à Strasbourg ; c'est à ce moment seulement qu'il commença sa grande carrière de pianiste.

Un triomphe incomparable l'introduisit dans le monde jusqu'à ce que sa carrière d'artiste fut interrompue par son activité politique. Il se mit à la disposition de la Pologne, qu'il représenta à Versailles, lors de l'établissement du traité de paix.

La vie intellectuelle

L'ISLANDE VA-T-ELLE PROSCRIRE LE LIVRE ÉTRANGER ?

Notre confrère « Toute l'Edition » nous apprend de source autorisée que le gouvernement de Reykjavik se propose de frapper d'une taxe « ad valorem » de 25 pour cent tous les livres importés en Islande. Cette taxe s'élèvera d'ailleurs, en fait, à 32 pour cent. Il va de soi, commente notre confrère, qu'une telle mesure va grever lourdement le prix de vente au public des ouvrages étrangers en Islande au point même de le rendre prohibitif pour les lecteurs peu fortunés.

Mais nous, qui voyons les choses d'un autre point de vue, nous ne désapprouvons pas le gouvernement islandais. Il nous paraît au contraire que si l'on faisait de même en Suisse, nos écrivains seraient peut-être lus davantage — et du même coup dans une autre situation. Nous sommes à ce point inondés de livres et de journaux étrangers que nous finissons par oublier que nous sommes Suisses.

MUSÉE NEUCHATELOIS
Numéro de septembre-octobre

En tête de ce numéro figure la reproduction en couleurs d'une aquarelle représentant la maison natale de Léopold Robert, édifice aujourd'hui démoli sur lequel M. L. Montandon donne quelques renseignements. Mlle G. Berthoud retrace la vie du fils d'un évêque de Paris qui, sous le nom de François de Cherpont, fut, au XVIme siècle, diacre à Môtiers, puis pasteur à la Sagne et à Cornaux. M. E. Bauer continue l'étude des querelles qui mirent aux prises Louis de Neuchâtel et la maison de Montfaucon. M. E. Luginbuhl attire l'attention sur une croix de pierre érigée devant la Collégiale de Valangin au XVIme siècle. M. L. Montandon explique ce que sont les « sujets de l'Etat » et donne la liste des familles appartenant à cette catégorie de citoyens. On trouvera enfin dans la chronique, quelques détails sur les voyages de Mme de la Briche et de Mme Hanska en pays neuchâtelois, ainsi qu'une note sur Léopold Robert et le roman d'« Edouard ».

LIBRAIRIE

LA DÉPÊCHE DE L'AIR

Sommaire du numéro 8, novembre : Un appel des autorités cantonales neuchâteloises. — Quelques considérations sur notre aviation militaire. — L'organisation de la défense aérienne passive dans le canton de Neuchâtel. — Bibliographie. — Association suisse pour la défense aérienne passive (Section vaudoise). — La vie aérienne. — Ce qui se fait ailleurs... pour la défense aérienne passive. — L'aviation militaire. — Nos enquêtes : « Les canons de 20 mm. dans la défense aérienne ». — Nos échos.

LES PROBLÈMES DU JOUR

(Suite. — Voir la « Feuille d'avis de Neuchâtel » des 15 et 16 novembre)

Les voies et moyens d'un redressement

tels que le préconise un Neuchâtelois qui s'en ouvre au Conseil fédéral

On me dira, sans doute, à tort ou à raison, qu'il faut tenir compte des porteurs étrangers de nos titres suisses. Voici ma seule réponse. Qu'a-t-on fait à l'étranger pour les Suisses porteurs de titres étrangers ? Qu'il s'agisse de porteurs de valeurs allemandes, françaises ou autres, aucun gouvernement étranger n'a écouté nos doléances. Il a fallu s'incliner. La majeure partie des porteurs de titres allemands ont vu sombrer leur avoir. Les porteurs de titres français ont dû accepter des titres qui ont été dévalorisés pour les quatre cinquièmes. Nous avons subi la perte ; un point c'est tout. Ces porteurs étrangers feront la même chose et ils auront cet immense avantage d'avoir des titres à peu près sûrs quant à leur remboursement et qui produiront du 3 %.

Comment procéder à cette baisse générale du taux de l'intérêt ? Par une conversion de tous les emprunts sans exception, fédéraux, cantonaux ou communaux et de n'importe lequel de nos Etablissements financiers ayant domicile en Suisse. Mais pour économiser il ne s'agit pas de refaire de nouveaux titres et payer encore des commissions aux banquiers (il est vrai que cela redonnerait un peu de vie et d'animation dans nos banques à moitié désertes). Les porteurs pourraient présenter leurs titres aux caisses qui seront désignées à cet effet pour être modifiés quant au taux de l'intérêt et du remboursement prévu selon l'échelle que j'expose ci-dessous. Les banques qui voudront se charger de ce travail recevront une légère commission. Je dis légère et j'ai mes raisons. Ce n'est pas tout. Je ne crains pas de dire qu'il est ridicule aujourd'hui de rembourser au pair des titres sortis aux récents tirages et payés par leurs acquéreurs 70, 75 ou 80 % de leur valeur et à ce sujet je crois qu'il faudrait prendre les mesures que voici :

a) Pour les porteurs de titres qui les possèdent depuis l'émission on leur demandera un léger sacrifice soit une réduction de 5 % sur le nominal. Ainsi au lieu de rembourser la somme de 1000 fr., on ne remboursera que 950 fr. à l'échéance du titre ou s'il sort à l'un des tirages prévus au plan d'amortissement. Ces porteurs devront justifier de leur acquisition par des documents indiscutables.

b) Pour les porteurs de titres achetés d'une manière ou d'une autre, en bourse ou ailleurs, ils seront remboursés aux cours payés par eux, moins le 5 % de la valeur de leur achat et ils devront justifier par des documents leurs achats ; ils subiront ainsi la même réduction de 5 %. Si par exemple, ces porteurs ont payé l'un d'eux ou tous 90 % ou 85 %, ils ne recevront le premier que 855 fr. et le second 807 fr. 50. Les amortissements prévus dans les prospectus d'émission devront continuer conformément au plan d'amortissement, mais je le répète, les bénéficiaires de titres sortis au tirage ne recevront, suivant leur catégorie qu'un capital diminué suivant les normes ci-dessus.

A propos d'emprunts prochains

Dans ses messages le Conseil fédéral nous informe qu'il se propose d'émettre prochainement un nouvel emprunt. Bien ; à quel taux je vous le demande et je me permets de vous rappeler, Messieurs les conseillers fédéraux, la conversion de l'emprunt de cent millions, quatrième électrification 5 % de 1924, conversion faite cette année, en mars sauf erreur, en un emprunt 3 ½ % émis au cours de 93,65. Ces titres cotent actuellement 82 %, 81,75 % (prix faits la semaine dernière en bourse).

Il serait profondément injuste à l'égard des porteurs de cet emprunt qui, par patriotisme, ont consenti à la conversion, d'offrir aux souscripteurs éventuels de vos futurs emprunts un intérêt de 4, voire de 4 ½ %. D'ailleurs ces emprunts seront-ils couverts ? Je me le demande avec angoisse. On assisterait à cette chose absolument injuste et on verrait que ceux qui, en mars 1935, ont exigé le remboursement de leurs titres de l'emprunt de 1924, pour des raisons absolument respectables, pourraient souscrire aujourd'hui aux futurs emprunts émis à un taux supérieur à 3 ½ %. On me répondra que c'est la loi de l'offre et de la demande et qu'il est difficile de légiférer dans ce domaine de la finance. Ici aussi, je réponds négativement. Il faut chercher des solutions. Elles ne sont pas introuvables et je n'ai certes pas la prétention d'avoir peut-être la bonne idée, mais encore une fois la discussion est ouverte.

Chacun constate actuellement le renchérissement du loyer de l'argent et les banques sollicitent des capitaux en offrant des bons de caisses à 4 ¼ ou même 4 ½ %. Pourquoi ? La raison en est simple. Les capitalistes ou ceux qui possèdent quelques mille francs achètent des titres aux cours actuels et ne font quasi plus de placement dans les banques. Il saute aux yeux que si l'on achète au cours de 80 % de sa valeur nominale un titre de 1000 fr., intérêt 4 %, on fait un placement à 5 %.

On objectera à mes propositions que les emprunts ont été offerts au public et souscrits à des conditions définitivement fixées et que le débiteur ne peut, sans l'assentiment du créancier, modifier le contrat. C'est exact et c'est d'ailleurs ce que tous les étudiants en droit ont appris sur les bancs de nos académies et universités, mais nous vivons des temps spéciaux et je ne saurais trop répéter, à circonstances spéciales, mesures spéciales. Il faut se persuader de cela. Il est nécessaire que les possédants qui sont des heureux, fassent le minime sacrifice que nous leur demandons. C'est l'intérêt évident de la collectivité. Si nous ne prenons pas des mesures urgentes nous risquons le pire et encore une fois la discussion est ouverte. On pourra suggérer sans doute, d'autres plans financiers, discutons-les, nous trouverons la formule adéquate.

Il faut que le coût de la vie baisse

J'ai dit plus haut et sans crainte de me répéter, je maintiens qu'il est nécessaire que le coût de la vie baisse en Suisse. Si l'on se rend à l'étranger on fait des constatations effarantes avec les prix de l'étranger et nos prix excessifs et absurdes. Il faut s'atteler à ce travail avec la dernière énergie. Il faut aussi que le scandale du prix de vente des produits pharmaceutiques cesse et cela sans délai. Le prix de vente de ces produits en France est 50 % moins cher qu'en Suisse. Même les produits fabriqués en Suisse sont payés moins cher en France, que dans notre pays. Nos sociétés anonymes et fabriques de produits chimiques, pharmaceutiques et autres, distribuent des dividendes plus qu'intéressants. Je me demande comment le pauvre diable ou le père d'une nombreuse famille arrive à se soigner ou à soigner les siens avec les prix pratiqués actuellement par certains pharmaciens et droguistes.

Les bourses de nos différentes grandes places boursières nous révèlent que des titres de nos communes et cantons cotent 60 % et même 59 %. On le comprend. La plupart de nos cantons et grandes communes ont eu à supporter des dépenses considérables pour le chômage et ne leur jetons pas la pierre. Il fallait pourtant venir en aide aux chômeurs car il y en a et pour la presque totalité qui sont honnêtes et consciencieux. Mais a-t-on bien compris en haut lieu le problème du chômage ? C'est possible. Quant à moi je ne le pense pas et il y a plusieurs années que j'ai exposé à mon cercle d'amis mes théories. Nous avons fait des chômeurs de véritables rentiers. Ils n'en peuvent mais. On aurait dû exiger en tout cas en échange des indemnités de chômage un minimum d'heures de travail au profit de la collectivité. On aurait trouvé ce travail surtout dans les travaux publics et le desséchement de nos marais. Je crois qu'on aurait dû, en constatant que le chômage s'implantait quasi définitivement chez nous, procéder comme suit :

I. Créer des restaurants populaires;

II. Remettre aux chômeurs et à leur famille des bons permettant, soit de manger au restaurant, soit de prendre ce qu'il est convenu d'appeler la gamelle »;

III. On aurait laissé à la charité privée le soin d'habiller ces chômeurs et leur famille. Les gens, même peu aisés, ont tous dans leur garderobe plus ou moins de vieux vêtements, des chaussures, etc. Je connais des gens qui vont vendre aux fripiers ces vieux habits, pour en tirer quelques francs. C'est leur droit, évidemment, mais songeons d'abord aux pauvres et à ceux qui sont dénués de tout ;

IV. Les pouvoirs publics auraient pris à leur charge, ou du moins en partie, le paiement de la location, mais j'entends par là un loyer normal ;

V. Enfin on aurait donné de temps en temps quelques écus aux chômeurs pour qu'eux et leur famille puissent se payer le petit luxe d'aller au cinéma et même de s'offrir une chope ou un sirop. Il faut que cette catégorie de notre population ait aussi un peu d'agrément dans la vie. Il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes, soit les gens fortunés, qui aient tous les avantages.

Parons au chômage

En tout état de cause, il faut songer à prendre d'autres mesures pour parer au chômage. D'ailleurs avec les moyens techniques que nous avons et que nous pouvons utiliser dans tous les domaines, l'homme ne devrait aujourd'hui travailler que cinq heures par jour. Que chacun, si possible, expose sa manière de voir et on en sortira bien, mais de grâce, encore une fois, des actes et non des paroles inutiles. Il faut du sens pratique et il faut établir un plan de travail. Permettez-moi de vous suggérer à ce sujet l'idée que voici. J'en aurai d'ailleurs bientôt fini pour aujourd'hui :

Les associations touristiques en Suisse se mettent à thésauriser. Pour qui, je vous le demande? Pour que nos après-venants exécutent les travaux que nous devrions faire. Commençons par éclairer nos grandes artères en Suisse et demandons à ces associations, A. C. S., T. C. S., etc., de verser tout ou partie de leurs fonds pour cette entreprise qui procurerait du travail à bien de nos chômeurs. Non seulement, les Suisses y trouveront leur avantage, mais les étrangers qui viendront dans notre pays apprécieront ce progrès, j'en suis certain.

Il faut — que l'on me pardonne mes répétitions — donner du travail et du pain à bon marché à nos chômeurs et même à tout le peuple. Finissons-en avec les formules surannées qui ne sont plus de notre époque et ayons aussi des hommes à la page.

Nous ne devons plus assister indifférents au spectacle effroyable que nous donnent certains pays, dans le seul but de soutenir le prix des denrées. Jeter à la mer des centaines de milliers de sacs de café, incinérer des porcs ou des légumes et tant d'autres produits que la Providence nous accorde. Je suis étonné quelquefois que cette Providence qui a tant répandu ses bienfaits sur toute l'humanité ne rejette pas notre pauvre planète dans le néant. Soyons, nous, Suisses, reconnaissants d'habiter un si beau pays et qui, cette année en particulier, a donné à ses habitants un surplus de récoltes dont on ne savait que faire. Prenons des mesures judicieuses, il en est grand temps.

Permettez-moi, Monsieur le président et Messieurs les membres du Conseil fédéral, en terminant ma lettre un peu longue de solliciter un bienveillant accueil à mes propositions et de reprendre l'admirable formule que vous utilisez dans vos rapports écrits avec les confédérés: Je saisis cette occasion, Monsieur le président de la Confédération et Messieurs les conseillers fédéraux, pour vous recommander avec tout le peuple suisse, à la protection divine. Soyons unis devant le danger qui nous menace, n'ayons qu'un but, le bien-être de tous ; suspendons nos luttes politiques et nos luttes de classes ; assez de haine.

Je me propose de communiquer aux journaux la présente lettre.

Veuillez recevoir, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Max FALLET.

En marge de la vie horlogère

Où apparaissent une fois de plus les anomalies de la machine étatiste

Un industriel qui signe au nom de plusieurs a adressé à certains journaux la lettre suivante qui souligne, une fois de plus, l'anomalie des rouages de la machine étatiste :

La plus grande partie des journaux signalent que des fabriques d'horlogerie étrangères s'efforcent de recruter de bons horlogers suisses.

Les journaux en question concluent en disant que le bon sens et le souci des véritables intérêts professionnels inciteront les ouvriers horlogers à écarter délibérément des propositions qui seraient certainement de nature à affaiblir une de nos industries nationales les plus importantes.

Cela est très bien, et nous ne pouvons qu'y souscrire. Cependant, si nous voulons conserver chez nous nos ouvriers, il ne suffit pas de leur dire : « N'allez pas travailler à l'étranger, contentez-vous d'aller grossir l'armée des chômeurs. » Il faut leur donner du travail. Il y a maintenant du travail, il suffit donc que la loi permette d'engager ces ouvriers ou du moins une partie d'entre eux.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, et c'est une chose que certainement beaucoup ignorent, *il est formellement interdit d'engager plus de personnel que les usines n'en occupaient en 1929,* pour celles existant alors, et jusqu'en 1933 pour celles fondées depuis 1929.

Nos autorités des contrées horlogères ont fait et font encore de gros sacrifices pour introduire de nouvelles industries. Ces efforts sont louables, mais quels en ont été jusqu'ici les résultats ? Les Montagnes neuchâteloises, plus durement atteintes, ont créé un bureau spécial pour la recherche de nouvelles industries, qui émarge au budget pour cinquante mille francs par an, sauf erreur. Ce bureau en est aujourd'hui réduit à proposer la formation de commissions économiques ! Il fait ce qu'il peut. Il y a certes bien de nouvelles industries qui s'annoncent, mais les capitaux pour les mettre en exploitation ne s'annoncent pas. Cela est compréhensible dans une région aussi durement touchée. Nos industriels et nos banques ont leurs capitaux engagés dans l'industrie horlogère et chacun sait par expérience qu'il est bien difficile de les reprendre. Ce sont donc ces capitaux et ces machines qu'il faut faire travailler à nouveau ; nos ouvriers et ouvrières retrouveront alors du travail au pays.

Malheureusement, l'Etat, qui n'arrive pas, et de loin, à gérer ses propres affaires, prétend diriger et réglementer toutes les industries. Il le fait à coups d'arrêtés urgents, pour donner satisfaction, sous le couvert de l'intérêt général, à quelques gros trusts, qu'il faut à tout prix protéger. L'ouvrier, le petit artisan et le fabricant moyen peuvent périr, pourvu que l'on ne touche pas à certaines situations acquises.

Sous la pression de certaines organisations, notre ex-conseiller fédéral, M. Schulthess, a mis en vigueur le fameux arrêté du 12 mars 1934. Il contient entre autres cette fameuse clause limitant le nombre d'ouvriers et d'employés et interdisant la création de nouvelles entreprises. Nous sommes à même de prouver que plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières auraient pu être occupés durant ces derniers mois. Interdiction de les engager ; il a même fallu en renvoyer, sous la menace du gendarme ! Qu'en disent les ouvriers et les contribuables que l'on bombarde d'impôts de crise ?

Sans la réglementation à outrance et des restrictions de toutes sortes imposées à l'horlogerie suisse, il ne serait pas nécessaire de publier ce garde à vous, car nos ouvriers finiraient par être occupés au pays. Ce ne sont certes pas eux qui désirent s'expatrier, il n'y a aucun grief à leur faire s'ils cherchent à se débrouiller et à trouver ailleurs ce que le pays leur refuse.

Il y a aujourd'hui en Allemagne plus de dix fabriques produisant les ébauches, d'autres progressent en France, aux Etats-Unis, au Japon, en U. R. S. S. L'étranger a le droit et la liberté absolue de faire ce que l'on interdit en Suisse. Il est donc prouvé que depuis cinq ans la Suisse travaille au rebours du bon sens, de l'intérêt de l'industrie, de l'ouvrier et du pays.

Pouvons-nous encore y remédier? La barque va à la dérive. Il est possible de procéder à l'ultime sauvetage, mais comme la barque doit être ramenée à bon port par des marins expérimentés, l'horlogerie suisse doit être sauvée par des professionnels.

Emissions radiophoniques

de mardi

SOTTENS : 12 h. 29, Heure de l'Observatoire de Neuchâtel. 12 h. 30, Informations. 12 h. 40, Disques. 13 h., Le billet de midi. 13 h. 03, Disques. 16 h. 29, Signal de l'heure. 16 h. 30, Concert par l'O. R. S. R. 18 h., Le sketch de Grock. 18 h. 25, Pour les enfants. 18 h. 50, Sonate pathétique de Beethoven. 19 h. 05, Causerie à l'occasion du 25me anniversaire de la mort de Léon Tolstoï. 19 h. 25, Ballades de Chopin. 19 h. 35, La quinzaine politique. 19 h. 59, Prévisions météorologiques. 20 h., Concert par l'O. R. S. R. 21 h. 15, Informations. 21 h. 25, « Le beau navire », par Jean-Bard. 23 h., Prévisions météorologiques.

Télédiffusion : 11 h. (Grenoble, Rennes), Concert d'orchestre. 14 h. (Limoges, Lyon), Concert. 15 h., Disques. 16 h. (Francfort), Récital de piano. 23 h. (Paris P. T. T.), Concert d'orchestre. 23 h. 30, Musique de danse.

MUNSTER : 12 h., Disques. 12 h. 40, Concert par l'O. R. S. A. 16 h., Concert par le petit orchestre R. S. A. 16 h. 30, Programme de Sottens. 18 h., Disques. 18 h. 30, Conférence sur la défense nationale suisse. 19 h. 02, Pour les travailleurs du marché. 19 h. 50, Concert d'orgue. 20 h. 30, Causerie sur l'Abyssinie, par Mittelholzer. 21 h. 10, Concert.

Télédiffusion : 11 h. (Grenoble), Concert d'orchestre. 13 h. 25 (Vienne), Concert d'orchestre. 14 h., Soli de violon. 14 h. 30 (Kœnigswusterhausen), Variétés. 15 h. 15 (Francfort), « Marianne von Stein », pièce de Gern. 22 h. 15 (Turin), « Il biricchino di Parigi », opérette de Montanari. 23 h. (Munich), Mélodies populaires. 24 h. (Francfort), Concert.

MONTE-CENERI : 12 h., Concert par le R. O. 12 h. 31 et 13 h. 05, Disques. 16 h. 30, Programme de Sottens. 19 h., Concert par le R. O. 19 h. 15, Causerie. 19 h. 30, Concert. 20 h., « Guillaume Tell », ouverture de Rossini. 20 h. 10, « Saint-Gothard », pièce de Calgari. 21 h. 45, Concert par le R. O.

Télédiffusion (Programme européen pour Neuchâtel) : 12 h. (Rennes), Concert varié. 13 h. 15 (Limoges), Concert symphonique. 15 h. (Lyon la Doua), « Tam-Tam », poème symphonique. 15 h. 30 (Paris Colonial), Théâtre. 17 h. (Lyon la Doua), Musique de chambre. 18 h. (Grenoble), Conférence. 18 h. 30, Concert d'orchestre. 20 h. 30 (Lyon la Doua), Surprise. 21 h. 30 (Paris P. T. T.), « Le stradivarius », comédie de Mauré. 22 h., Concert d'orchestre. 23 h. 30, Musique de danse.

RADIO-PARIS : 9 h., Disques. 13 h., Causerie agricole. 13 h. 15, Musique variée. 15 h., Les plus belles pages de Théophile Gautier. 15 h. 30, Disques. 16 h. 30, Causerie. 17 h., Concert. 18 h. 30, Concert symphonique. 20 h. 30, Causerie sur les comédiens d'autrefois. 21 h. 45, Chansons. 23 h. 45, Musique variée.

LYON LA DOUA : 17 h., Musique de chambre.

PARIS P. T. T. : 18 h., Concert d'orchestre. 22 h., Concert d'orchestre, direction Toscanini.

BRATISLAVA : 19 h. 55, « L'Arlésienne », drame de Daudet, musique de Bizet.

FRANCFORT : 20 h. 10, Concert d'opéras.

BUCAREST : 20 h. 30, Concert symphonique.

HEILSBERG : 20 h. 55, Symphonie en mi majeur, Bruckner.

BRUXELLES (émission française) : 21 h., Musique religieuse. 22 h. 15, Oeuvres de Beethoven.

VARSOVIE : 21 h., Oeuvres de Haendel.

TOUR EIFFEL : 22 h., Radio-théâtre.

POSTE PARISIEN : 22 h. 10, Concert symphonique.

HUIZEN : 22 h. 10, « Jephta », oratorio de Haydn.

BRESLAU : 22 h. 30, Sonates de Beethoven pour piano.

PROGRAMME NATIONAL ANGLAIS : 23 h. 30, Sérénades.

Carnet du jour

Théâtre : 20 h. Union Commerciale.

CINÉMAS

Chez Bernard : Charlie Chan à Paris.
Apollo : Le comte de Monte-Cristo.
Palace : La Cucaracha.
Caméo : Jeunesse bouleversée.

Bulletin à découper

pour les personnes ne recevant pas encore le journal

Je déclare souscrire à un abonnement à la

Feuille d'avis de Neuchâtel jusqu'au 31 décembre

pour

Fr. 1.70

somme que je verse à votre compte de chèques postaux IV 178 ou que veuillez prendre en remboursement.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

(Très lisible)

Adresser le présent bulletin dans une enveloppe non fermée, affranchie de 5 c. à

l'Administration de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

1, rue du Temple-Neuf

Single Shell +30°

Qui veut garder sa bonne humeur
Et ménager sa batterie
Par toutes les intempéries
Met "Single Shell" dans son moteur

pour l'automne et l'hiver

Lumina S. A., Neuchâtel

Voici le billet de la loterie

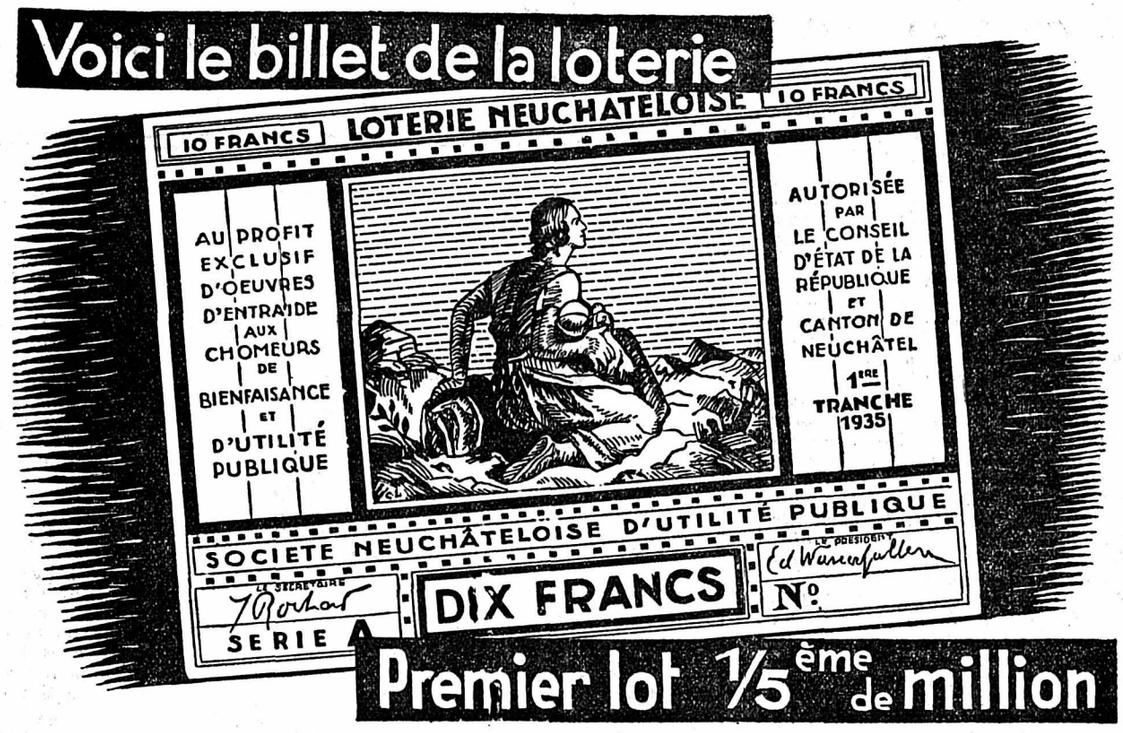

Premier lot 1/5ème de million

Le Comité de la Fondation

«Les Amis de l'hôpital des Cadolles»

a décidé, dans sa séance du 31 octobre, d'organiser au profit de l'œuvre, si utile dans les temps actuels, une vente qui aura lieu la première semaine de juin 1936

Les dames qui ont bien voulu s'occuper des ventes précédentes et celles qui désirent s'y intéresser sont priées d'en informer la présidente du comité, Mme P. Favarger, rue Matile 1, à Neuchâtel.

La chute des cheveux,
calvitie, pellicules, faible croissance, grisonnements guérit uniquement le
Sang de Bouleau
Milliers d'attestations.
Dans Pharmacies, Droguories, Salons de coiffure
Centrale d'herbes des Alpes. FAIDO. Fl. frs. 3.75
Demandez Sang de Bouleau Fl. 2.75 u. 3.75
Shampooing au SANG de Bouleau, le meilleur 30 Cts.

AS 3103 O

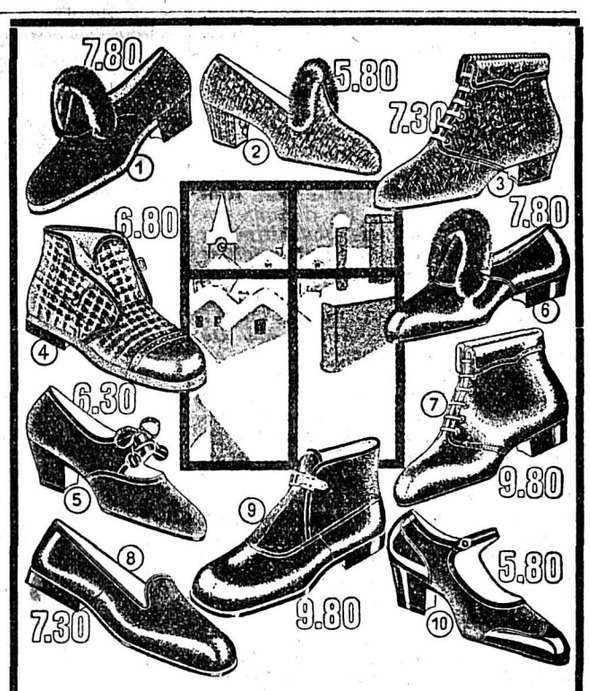

KURTH, Neuchâtel

Grande vente
de
JOUETS
bon marché

Schinz Michel
Saint-Maurice 10, NEUCHATEL

Chaussez-vous
chez
KOCH
Bottier - Téléphone 52.573
spécialiste
pour toutes les déformations des pieds
Magasin et cordonnerie
26, rue du Seyon, 29
Neuchâtel

Complets mécanicien
à **4.90** net
Chemises mécanicien
à **2.90** net
Choix complet, hâtez-vous
chez
Guye-Prêtre
Saint-Honoré Numa-Droz
Maison neuchâteloise

TEINTURERIE
OBRECHT
Lavage chimique - Nettoyage à sec
DÉCATISSAGES - STOPPAGES - PLISSÉS
IMPERMÉABILISATION
Deuil déjà en 12 heures
SERVICE DE REPASSAGE EXPRESS
Seyon 7b — Téléphone 52.240

Nous recommandons tout spécialement notre
atelier de postiche
On y manufacture soigneusement tous les travaux en cheveux
MAISON GOEBEL
SALON DE COIFFURE POUR DAMES
Terreaux 7 - Tél. 51.183

Pour un taxi
téléphonez au
52.313
Stationnement :
Place PURRY et Gare
A. STREIT

SERRURERIE

Pour vos travaux de serrurerie
Rampes d'escaliers - Balcons - Armatures de tente - Volets roulants bois et fer
Clôtures - Portails
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
SOUDURE ÉLECTRIQUE ET AUTOGÈNE
Devis sans engagement — Travail soigné
Adressez-vous en toute confiance à
NUMA GRAU, Peseux
Rue de Neuchâtel 29 Téléphone 61.377

LIEN NATIONAL
Faubourg de l'Hôpital No 24

MARDI 19 NOVEMBRE 1935, à 20 heures
En l'honneur de Jean-Sébastien BACH, 250me anniversaire de sa naissance
Récital de piano
de M. Charles Schneider
Privat docent de l'Université
SUJET :
Des suites françaises aux suites anglaises

Par ce temps malsain
prenez une pastille
FORMITROL
toutes les heures pour prévenir la contagion

Le Formitrol contient, comme substance active, de la formaldéhyde, qui confère à la salive des propriétés bactéricides et diminue le danger de la contagion.

En vente dans toutes les pharmacies en tubes à 1 fr. 50

Dr A. Wander S. A., Berne

Extrait du tableau des communications postales avec l'étranger

par voie de terre, de mer et des airs

Publié par la direction générale des postes et télégraphes

Derniers départs des trains pour envois de Neuchâtel à destination des pays d'outre-mer

du mercredi 20 au mardi 26 novembre 1935 inclusivement

Les heures sans la remarque * (seulement correspondance avion) ou § (aussi les correspondances-avions) ne concernent que le courrier à transporter par la voie ordinaire

	20	21	22	23	24	25	26
A. Asie							
Inde britannique	1823* —	2207 —	945* —	2150* —	— —	— —	945* 2150*
Singapore	— —	2207 —	945* —	2150* —	— —	— —	945* 2150*
Indochine française	1823* —	2207 —	945* —	2150* —	— —	— —	945* 2150*
Indes néerlandaises	— —	1823 2207	945* —	2150* —	— —	— —	945* 2150*
Chine Nord	2207 —	2207 —	— —	— —	2207 —	2207 —	— —
Chine mérid., Philippines	1823* 2207	2207 —	945* 2150*	— —	2207 —	2207 —	945* 2150*
Japon	2207 —	2207 —	— —	— —	2207 —	2207 —	— —
Syrie	1823* —	2150 —	945* —	2150§ —	— —	2150 —	945* 2150§
B. Afrique							
Afrique du sud	2150* 2207	— —	— —	— —	2150* —	— —	— —
Afrique orient. portugaise	2207 2150*	— —	— —	— —	2150* —	— —	— —
Algérie	1410 1823*	1823* —	1410 1823*	1410 1823*	— —	1410 1823*	1410 1823*
Congo belge	2207			2207			
a) Boma, Matadi, Léopoldville	— —	1823* 2005	— —	— —	— —	638 —	— —
b) Elisabethville	2150* —	2005 —	— —	— —	2150* —	— —	— —
Egypte	2150§ —	1310 —	945* —	945 2150*	2150* —	945 2150	945* 2150§
				2207 Port-Said excepté			
Maroc ¹ Tous les jours	1823* —	1823* —	1823* —	1823* —	804* —	1823* —	1823* —
Sénégal ² Tous les jours	— —	— —	— —	1823* —	— —	— —	— —
Tunisie	1823* —	1823* —	1823§ —	1823* —	— —	1823§ —	1823§ —
C. Amérique							
Etats-Unis d'Amérique	2005 —	2005 —	— —	— —	— —	— —	2005 —
Canada	— —	2005 —	— —	— —	— —	— —	2005 —
Mexique, Costa-Rica, Guatémala, Salvador, Cuba	— —	2005 —	— —	— —	— —	— —	2005 —
Colombie, Equateur	1823† —	2005 —	— —	— —	— —	— —	2005 —
Pérou et Chili septentr.	1823† —	2005 —	— —	1823° —	— —	— —	2005 —
Brésil							
a) Rio-de-Janeiro et Sao-Paolo	1823† —	— —	— —	1823° —	945 —	1622 —	2005 —
b) Recife et Sao Salvad.	1823† —	— —	— —	1823° —	945 —	— —	— —
c) Belem	1823† —	— —	— —	1823° —	945 —	— —	— —
Argentine, Uruguay, Paraguay, Chili (sauf le nord)	1823† —	— —	— —	1823° —	945 —	1622 —	— —
D. Océanie							
Australie	— —	2207 —	— —	2150* —	— —	— —	945* 2150*
Nouvelle-Zélande	— —	1622 —	— —	2150* —	— —	— —	945* 1622 2150*

¹ Courrier ordinaire, remise plusieurs fois par jour au service français
² Courrier ordinaire, acheminement via France. Plusieurs départs par mois pour Dakar

Correspondances-avion :
* Par correspondance-avion seulement.
§ Aussi les correspondances-avion
† Par avion. Les envois doivent porter la désignation « Mit deutscher Luftpost ».
° France-Amérique du Sud (Air France)

Grande Salle des Conférences

VENDREDI 22 NOVEMBRE, à 20 heures
Grande soirée cinématographique
ORGANISÉE PAR LA CROIX-BLEUE
SUJET: **LE CRIMINEL INCONNU**
Nouveau film pour adultes
établi par la Société des cinémas populaires
ALLOCUTION - FANFARE - ENTRÉE : 1.10
Billets en vente chez Mlles Maire, faubourg de l'Hôpital 1, M. Porret, Hôpital 3, ou à l'entrée de la salle.

Liste des nouveaux abonnés au téléphone

Groupe de Neuchâtel

(à découper et à conserver)

Cette rubrique est réservée aux abonnés dont le numéro ne figure pas encore dans la LISTE OFFICIELLE

Nos	
31.852	ALICINE, S. A., aliment pour bébés, rue des Envers 56, le Locle.
21.573	BADET, Henri, épicerie, rue Numa-Droz 96, la Chaux-de-Fonds.
61.497	BALMAT, J., Mme, coiffeuse, rue de Neuchâtel 45, Peseux.
21	BARBEZAT, G., Mlle, Grand'Rue, Couvet.
31.925	BARZÉ, Pierre, primeurs, rue de France 31, le Locle.
61.511	BAUMANN, J., Arniers, Corcelles.
52.585	BÉGUELIN, Jean, appartement, Mail 52, Neuchâtel.
350	BUGNARD, J., Mme, Restaurant, Saint-Sulpice.
52.577	BUREAU DE PLACEMENT « LA CONFIANCE » (Huguenin, Chs), Grand'Rue 9, Neuchâtel.
62.190	CAFÉ-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE (Decreuze fils), Auvernier.
51.690	CAFÉ-TEA-ROOM, J. GFELLER-RINDLISBACHER S.A., faubourg du Lac 2, Neuchâtel.
62.191	CAVES DU CHATEAU DE BEAUREGARD S. A., NEUCHATEL, bureaux et entrepôts, Auvernier.
22.533	COMPAGNIE DES MONTRES SULTANA (Gaston Schwarz), rue Léopold-Robert 94, la Chaux-de-Fonds.
52.580	CORBELLARI - CHASSOT, Cécile, rue des Parcs 81, Neuchâtel.
52.579	DUBIED, Alex., ingénieur, la Résidence, faubourg de l'Hôpital 33, Neuchâtel.
21.905	FABRIQUE DE PARAPLUIES TEMPELHOF, rue Daniel-Jeanrichard 44, la Chaux-de-Fonds.
48.444	FAVRE-GROBÉTY, Charles, représentant, Grand'Rue No 69, les Ponts-de-Martel.
66.276	FIVAZ, Clément, installateur-électricien, Bevaix.
61.274	GARAGE DE LA GARE, Reymond et Stram, Peseux.
21.324	GIRARDIN, Chs, reparat. et revis. de balances automatiques, rue du Commerce 59, la Chaux-de-Fonds.
52.578	GŒBEL, Rosa, Mme, salon de coiffure pour dames, rue du Temple-Neuf 15, Neuchâtel.
52.582	HÉROSÉ, Victor, Mme, Saars 11, Neuchâtel.
51.483	HILFIKER-MOREL, Mme B., Sablons 6, Neuchâtel.
22.053	HOTEL SOLEIL (Fatton René), rue du Stand 4, la Chaux-de-Fonds.
52.568	HOURIET, J.-H., Dr-méd. spécialiste voies respiratoires, cab. consultations rue St-Honoré 18, Neuchâtel.
52.569	HOURIET, J.-H. Dr-méd., domicile, Pertuis du Soc 12, Neuchâtel.
85	JEANMONOD, Jules, Fontainemelon.
31.850	JEANRENAUD, Albert, boucher, la Vy au Loup 1, le Locle.
22.630	KUSTER, Willy, fourreur, rue Léopold-Robert 58, la Chaux-de-Fonds.
52.584	LAVANCHY, Rob., appartement, Petit-Pontarlier 3, Neuchâtel.
52.800	LOTERIE NEUCHATELOISE, place Purry, Neuchâtel.
33.524	MATTHEY, Aurèle, desservant Coopératives, la Chaux-du-Milieu.
23.338	MAYER, Charles, rue du Commerce 51, la Chaux-de-Fonds.
31.659	MOUNOUD, Jean-Cl., Dr-méd., Crêt-Vaillant 28, le Locle. (En cas non-réponse, appel No 11).
26	NAGEL, Jean-Louis, inspecteur des forêts du VIIme arrondissement, Couvet.
61.539	PACHE, Irénée, boucherie-charcuterie, rue de Neuchâtel, Peseux.
188	PERNET, Richard, gérant, av. de la Gare 11, Fleurier.
45	PITTET, Fernand, laiterie et commerce de porcs, Dombresson.
31.851	REINHARD, Frida, Mme, sertissages, Marais 12, le Locle.
21.319	RICKLI-MOSER, Marcel, épicerie, Progrès 123, la Chaux-de-Fonds.
52	ROMMEL, Max, gérant caisse d'épargne, Dombresson.
21.723	SCHLESINGER, Alfred, Dr-méd., rue Léopold-Robert No 58, la Chaux-de-Fonds.
21.521	SCHNEIDER-EMERY, André, technicien-radio, vente, transformation, réparation, rue du Doubs 55, la Chaux-de-Fonds.
21.603,	STAUFFER, Edouard, professeur, Succès 19 a, la Chaux-de-Fonds.
52.591	VON BÜREN, W., représentant, produits chimiques. Saars 6, Neuchâtel. P152-12N

Les idées de Maryvonne

L'excès en tout

Femme qui fait des gâteaux,
Femme qui fait des beignets,
Femme qui fait des bricelets,
Amène à pauvreté sa maison.

C'est, nous apprend A. Patience, au Val-de-Ruz et dans le Vignoble que les très vieilles gens disent cela. Moi, je l'ai toujours pensé, qui suis du Vignoble, mais je n'osais pas le dire avant d'y être encouragée. La cuisine, l'amour de la cuisine, l'art de la cuisine, la confection de la fine cuisine, les bons petits plats, c'est comme qui dirait, pour beaucoup, la clé de voûte du bonheur domestique, la vraie joie des petits et des grands, le règne de la perfection féminine, la vertu sans égale, la seule parure dont doive s'orner la ménagère. Alors, mésestimer une si belle chose, c'est presque commettre un crime contre le bonheur familial. En effet, pour des quantités de gens, la perle de grand prix et le brillant de la plus belle eau c'est la femme-qui-adore-cuire-de-bonnes-choses.

L'excès en tout est un défaut. L'amour immodéré de la parure, des colifichets, des petits plats, des fines pâtisseries et des choses appelées « gâteries » est un amour malheureux, doublement malheureux : il n'apporte pas de jouissances de vraie qualité et il appauvrit celles et ceux qui en sont, en fin de compte, les victimes. Il semble, à tort, qu'une coquette à son miroir est beaucoup plus dépensière et donc fautive, qu'une amoureuse de fines recettes à son fourneau. Toutes deux émargent sans bon sens au budget familial et peuvent également en compromettre l'équilibre. L'expérience et la jugeotte dont font preuve presque tous les dictons populaires sont souvent sousestimées, de nos jours. Ce sont : de vieilles redites, des conseils sans queue ni tête, des observations qui n'ont plus cours. Quelle erreur est la nôtre ! Le bon sens et l'équilibre ont été l'apanage de nos anciens ; on n'en dira probablement pas autant après nous. Il y a au contraire plus de vertu, souvent d'avertissements prudents et sages, dans les simples rimes — plus pauvres que riches — que nous offrent les almanachs et la verve sentencieuse de certains vieillards que dans certains ouvrages, au langage tarabiscoté, offerts au lecteur moderne. Des gâteaux, des beignets, des bricelets, pour reprendre les détails du dicton ci-haut, ce sont de bien bonnes choses. Je les aime d'amour sincère. Rien n'est plus appétissant qu'un grand plat de beignets gonflés, brillants de sucre, qu'un cornet de bricelets à l'arome sans pareil ! Il faut toutefois savoir se priver d'elles pour goûter parfaitement les bonnes choses, espacer les jours, laisser filer les semaines, avant d'y planter de nouveau les dents. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, de bonnes pâtisseries sans casser beaucoup d'œufs. Chaque ménagère sait cela. Or, les œufs sont chère denrée et ne sont, du reste, qu'un ingrédient entre une quantité d'autres. Ce n'est pas ici, d'autre part, le lieu de décrire les recettes compliquées, les recettes de luxe. J'ai seulement voulu approuver le dicton du Vignoble, en souligner la parfaite justesse et dire que l'art culinaire est excellent en tous points, à condition de n'en pas faire une passion.

La page de Madame

Petite toque d'antilope noire, traversée par une longue plume du même ton

Très joli feutre vert amande, avec laçage de gros grain du même ton

Tout en glanant

Pour une robe du soir, très élégante, on a imaginé une disposition de volants d'un effet original et nouveau. Ces volants bordent chacun la moitié du décolleté devant et se prolongent au milieu jusqu'à la taille tout en diminuant progressivement de largeur. Le modèle entrevu ne comportait rien sur les épaules mais il serait facile d'interpréter cette idée en ajoutant d'étroites bretelles de tissu.

* * *

On a recours assez souvent aux bourrelets lorsqu'on désire une garniture sobre et peu banale à la fois. Un gant de peau, avec partie rapportée sur le dessus de la main à l'aide d'une piqûre, se termine par deux gros bourrelets qui apportent quelque fantaisie à ce modèle d'une extrême simplicité.

* * *

Les chapeaux dont le bord relevé forme une auréole nous montrent maintenant des effets plus travaillés.

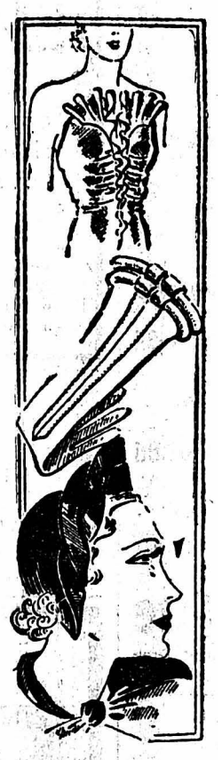

Pour certains modèles, le feutre de la passe est découpé en deux bandes qui s'entrelacent. On voit aussi des combinaisons de feutre foncé et velours clair, le tissu habilement travaillé venant doubler le bord et mettant ainsi une note gaie près du visage.

CACHOL
le DENTIFRICE de CHOIX

Bonnet napolitain de feutre noir avec gland de soie noire

Chapeau de feutre noir ; le relevé devant est retenu par un gros grain noir

Deux jolis manteaux de fillette

Une coupe nette est toujours seyante pour un manteau d'enfant, mais on peut en rehausser un peu la simplicité en ajoutant quelque détail nouveau, de note originale ou amusante, sans s'écarter, cependant, d'une certaine discrétion.

C'est ce que l'on a fait pour le vêtement élégant que porte la plus jeune de ces fillettes. Ce modèle, taillé dans un lainage de ton clair, abricot, bleu lavande ou vert amande, selon les préférences, comporte, en effet, une disposition de nervures sur les revers transformant en quelque sorte ceux-ci en feuilles nervurées. On sait que le thème de la feuille a été beaucoup travaillé depuis quelque temps et que maints couturiers s'en sont inspirés pour l'ornementation des toilettes féminines. De même, les bijoux, les ceintures, nous montrent de fréquents effets s'y rapportant. Il n'est donc pas étonnant que nous le retrouvions ici, traité d'une façon tout à fait charmante donnant beaucoup d'intérêt à ce manteau de forme croisée à quatre boutons et pourvu d'une ceinture incrustée. Ajoutons que le béret, composé avec la même étoffe, montre également le même travail de

nervures mais qu'il se garnit, en plus, de deux pompons de soie rappelant la teinte plus soutenue du col de velours.

A côté, c'est un bon petit manteau de tout aller que nous apercevons. De forme droite, il est fait d'un gros tweed moucheté multicolore sur fond beige. Les manches montées raglan, de grandes poches, et un col Claudine en astrakan marron lui confèrent une note simple et confortable.

La petite toque, genre bonnet de police, est interprétée dans le même lainage que le vêtement, et elle s'orne gentiment, sur le côté, d'une garniture en passementerie marron.

La mode enfantine, fidèle à quelques principes établis depuis longtemps, conseille toujours d'assortir les coiffures aux vêtements et, il faut bien l'avouer, cette idée est vraiment pratique car, en prenant un métrage de tissu suffisant, on obtient ainsi, à peu de frais, des ensembles fort seyants.

ORBAL

une ravissante nouveauté pour robe, costume, pullover.

Laine à tricoter mélangée d'angora et de soie naturelle.

Les toutes dernières nuances mode.

BARBEY & Cie
merciers
RUE DU SEYON - NEUCHATEL

Petites recettes

Oeufs brouillés au fromage. — Proportions pour six personnes : 8 œufs, 100 grammes de gruyère râpé, 30 grammes de beurre.

Mettez cuire vos œufs dans une casserole avec le beurre, un peu de sel et de poivre et le fromage coupé en minces lamelles. Remuez constamment avec une fourchette ; lorsque les œufs épaississent, retirez la casserole du feu, tournez encore un instant et servez aussitôt dans un plat chaud.

Chou rouge farci. — Epluchez et lavez un beau chou rouge, laissez-le entier ; plongez-le dans l'eau bouillante salée et laisez-le pendant cinq minutes ; à partir du moment où l'ébullition reprendra, retirez-le et rafraîchissez-le à l'eau froide courante ; égouttez et pressez-le pour en extraire toute l'eau. Introduisez entre les feuilles 500 grammes d'une farce quelconque déjà cuite et assaisonnée chair à saucisses et restes de viandes avec oignons et persil haché.

Rapprochez les feuilles pour reformer le chou ; serrez bien, recouvrez de minces bardes de lard gras et ficelez. Faites une roue avec un œuf et une cuillerée de farine; ajoutez-y un verre d'eau ou de bouillon et deux cuillerées d'eau-de-vie, salez, poivrez, remuez ; ajoutez le chou farci, deux oignons, une carotte coupée en rondelles, quelques os et débris de viande si vous en avez ; laissez bouillir tout doucement, casserole couverte, pendant trois heures. Ajoutez un peu d'eau si nécessaire. Pour servir, déficelez, arrosez avec le jus de cuisson passé.

Omelette au rhum. — Préparez-la comme l'omelette sucrée ; quand vous l'avez mise sur un plat, arrosez-la avec du rhum auquel vous mettrez le feu en servant l'omelette.

COURRIER DES ABONNÉS

ENTRE NOUS

VOS QUESTIONS — NOS RÉPONSES

E. C. — Quels studios de cinéma avons-nous en Suise ? — Quelle langue parle-t-on à Grimentz (Valais). — D'où vient le goître ? — Enseigne-t-on l'allemand dans les écoles d'Alsace ?

R. — Les studios Praesens-Films, Weinbergstrasse, Zurich, sont les mieux aménagés et, jusqu'ici, ceux qui, seuls, sont complètement équipés pour tourner des films. Vous savez que cette firme suisse offre des films ingénieusement présentés et souvent plaisants. — A Grimentz, nous dit un habitant du Valais, la langue est le français comme dans tout le val d'Anniviers et évidemment le patois, plus courant encore dans les relations de famille et de voisinage. — L'allemand est enseigné dans les écoles alsaciennes comme dans toutes les écoles de France, suivant un programme identique et à partir des mêmes degrés. — Il y a plusieurs espèces de goîtres. Le corps thyroïde, qui s'applique sur la partie supérieure de la trachée et les côtés du larynx, porte parfois des tumeurs, non pas malignes, ce qui est rare, mais bénignes, du nom de goîtres. Les goîtres sont plus fréquents chez la femme que chez l'homme ; ils apparaissent durant l'adolescence, parfois au cours d'une grossesse. Ils existent d'une façon endémique dans certaines régions, dans certaines vallées encaissées et les villages d'où l'hygiène et la propreté sont absentes. Parfois l'on voit de petites épidémies de goître dans les lycées, casernes, etc. L'hérédité, dit un médecin français, paraît jouer un certain rôle. Les causes déterminantes restent inconnues. Toutefois l'on s'accorde à admettre le rôle capital de l'eau, dont la teneur en iode est très faible et à cause de sa radioactivité. Le goître exophtalmique a d'autres causes. — Dernière question prochainement.

PETITE CURIEUSE GABY désire savoir quand et où l'ondulation permanente a été pratiquée en premier lieu.

R. — Un aimable coiffeur veut bien vous répondre : La permanente a été inventée par un nommé Nestlé ; après des débuts très hésitants, Nestlé, en 1917, ouvrit le premier salon pour permanente seulement à New-Work. En Suisse, ce fut en octobre ou novembre 1918 qu'arrivèrent les premiers appareils.

GRAND'MÈRE, ayant bientôt une noce dans sa famille nous demande une certaine quantité de détails concernant le défilé vers l'église, le rang et la place qu'y occupent les invités, puis voudrait des renseignements à propos du repas de noce, de ce qu'on y dit, boit et mange, des égards enfin que l'on doit témoigner et en quelle mesure, aux familles de l'époux et de l'épouse.

R. — Madame, je crois bien faire en exposant ainsi, en un bloc, toutes vos demandes, car certaines d'entre elles, trop précises, pourraient mettre des personnes de votre entourage en fâcheuse posture et, peut-être, vous attirer des remarques aigres-douces. Les mariés à la mode de chez nous entrent ensemble, les premiers, à l'église; après eux les demoiselles d'honneur, ensuite leurs parents, le père du marié avec la mère de la mariée ou la mère de l'époux avec le père de l'épouse. Puis les grands-parents, les oncles et tantes, etc. Paul Reboux, dans son Nouveau savoir-vivre, recommande de limiter le faste de tels cortèges; en langage de chez nous : le tire-bas, le grand tralala. Les dîners de noces, les lunchs, un buffet bien garni au cours de la soirée ou de l'après-midi, sont affaire de goût personnel et, pour leur richesse et opulence, la variété et l'abondance de toutes bonnes choses, c'est aussi affaire de moyens matériels. Un dîner par petites tables est élégant et cette disposition des invités plaît toujours aux jeunes convives ; le coup d'œil en est charmant. S'il y a bal, les époux dansent ensemble la première danse, généralement seuls. Au cours du repas, il ne doit être fait aucune allusion, claire ou voilée, à un possible accroissement de la famille. Des phrases telles que : à quand le baptême ? sont d'une lourdeur impardonnable et sont inopportunes au suprême degré. L'on doit traiter avec autant d'amabilité et une gentillesse absolument égale la famille de l'époux et celle de l'épouse. Enfin — j'espère n'avoir rien oublié — il me paraît qu'en un tel jour, Madame, l'on ne doit point être « regardant » sur le chapitre vins et liqueurs. Je ne parle pas, ici, au nom de marchands de vins, je vous prie de le croire. Mais il est juste qu'au cours d'un repas de noce, l'on ne compte pas trop les bouteilles et qu'on n'en soit pas visiblement à un flacon près. Prenez en tout cas les conseils d'un sommelier, d'un hôtelier, pour savoir avec quoi se boivent vin blanc et vin rouge, et lesquels conviennent ; ceci est important aux yeux — et au palais — de tous les gourmets. Quant au champagne du dessert, on compte deux coupes par personne. Au cours de la réception, tâchez d'avoir les productions théâtrales et musicales de groupes d'invités, que vous aurez pressentis assez à l'avance.

AUTOCHTONE, CORCELLES : Réfugiés français. Un aimable abonné vous procurera, Madame, un ouvrage traitant de ce sujet. Veuillez m'envoyer une enveloppe affranchie, afin que je vous nomme cet obligeant lecteur.

PAULETTE, CORCELLES désire des détails sur le chanteur allemand Joseph Schmit.

R. — Je regrette, Madame, de n'en avoir trouvé aucun. Il se pourrait bien que ce chanteur vînt en Suisse cet hiver, notre pays étant apprécié par les artistes.

ANONYME. — Les maîtres des écoles secondaires et classiques peuvent-ils être appelés professeurs ? Dans certains pays, l'Allemagne par exemple, ce titre est réservé aux maîtres enseignant dans les universités.

R. — Le fait de professer un art, une langue, une science, engage ceux qui se vouent à ce travail à prendre le titre de professeur. Nous le voyons fréquemment. Dans les universités, le mot devient à peu près synonyme de docteur, puis, en Allemagne, fut réservé aux maîtres officiels par opposition, aux gradés licenciés et docteurs, et aux maîtres donnant des cours libres. En France, en Suisse romande, le titre n'a pas de sens aussi précis ; il s'applique en effet indistinctement aux maîtres de l'enseignement secondaire et classique, à ceux de l'enseignement privé et aux titulaires des gymnases et universités ; de même par extension, professeur peut se dire de quiconque enseigne au degré secondaire, même sans formation universitaire : sténographie, gymnastique, dessin, etc. En réalité, il faudrait réserver ce titre, car c'en est bien réellement un, à tous ceux, mais à ceux seuls, qui ont fait des études supérieures complètes sanctionnées par des diplômes. Il est juste d'ajouter qu'en Suisse allemande, ce titre est beaucoup moins commun : il est réservé, comme en Allemagne, à l'enseignement universitaire. Au-dessous, on est « Gymnasiallehrer » ou « Sekundarlehrer ».

UNE LECTRICE demande d'où vient le nom Chemin du Coq et du Prêtre, donné à un sentier de Chaumont. Je l'ignore et exprime l'espoir d'être renseigné par un lecteur complaisant.

JEUNE PIOLET voudrait savoir quelles dimensions l'on prend, pour trouver les proportions en quelque sorte parfaites de la stature humaine.

R. — La règle établie, le « canon » est, d'après Polyclète, celui-ci : la tête est contenue sept fois et demie dans la hauteur totale. Une autre règle est celle de Salvage : huit têtes d'homme et, de femme, cinq têtes pour l'enfant de trois ans ; la tête est elle-même divisée en fractions (cinq). Le professeur Richer, toutefois, dit ceci : les proportions changent selon la stature de l'homme. Il admet sept têtes et demie pour une taille moyenne (1 m. 65) et huit têtes pour la haute stature, à partir de 1 m. 78.

ADMIRATRICE DU NÉGUS désire savoir si M. Jeffreys, évangéliste, est marié et quel âge il a.

R. — Le rapprochement que vous paraissez faire entre le négus et l'évangéliste m'a rendu perplexe. Il est probable que cet honorable prédicateur juge superflu, et ses amis avec lui, de donner de tels détails, soit à ses admirateurs, soit, même, à ceux du négus. En conséquence de quoi, Madame, je n'ai pas eu de réponse à ces questions.

L. S. nous dit que, contre la buée des vitres, il faut éviter une trop grande chaleur dans l'appartement et ne pas fermer hermétiquement la fenêtre extérieure.

TOINON, SOUS LES ROCHES. — Pourquoi les enfants et aussi les adultes, bâillent-ils au réveil en déjeunant, en classe, le matin surtout ? L'on bâille pourtant quand on a sommeil ! Existe-t-il des ouvrages traitant de la peinture ancienne et moderne, écoles, technique, et de la fresque. A quel prix sont-ils ?

R. — Léonard de Vinci a écrit un traité de la peinture. Pour la fresque, il y a, entre autres, celui de Paul Baudoin : La fresque, qui coûte sauf erreur six francs. L'histoire des peintres de toutes les écoles, par Charles Blanc, série d'études sur les peintres célèbres, va de la Renaissance à nos jours. Les peintres modernes, de John Ruskin, est un ouvrage conseillant, non l'idéalisme, mais l'imitation de la nature, préconise les coloristes, de Giorgione à Turner. Les libraires vous conseilleront un grand nombre d'ouvrages aussi et vous en donneront le prix. — Pourquoi bâille-t-on ? L'encyclopédie, qui a pourtant réponse à tout, est perplexe et s'avoue incapable de répondre clairement : « Mouvement respiratoire particulier qui semble se produire sous l'influence du besoin de respirer, d'augmenter l'afflux de l'oxygène dans le sang également aussi quand l'estomac est vide ou au contraire trop plein. Mais qui dira pourquoi le bâillement se produit pendant les moments d'ennui ? Sa contagion est également inexplicable. » Les ouvrages médicaux expliquent au moins, dans une certaine mesure, les bâillements du matin, ceux qui se produisent donc après les exercices respiratoires ralentis pendant le sommeil : cet acte instinctif a pour but d'introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon ; dernière question prochainement.

UN VIEUX, NEUCHATEL : Que dit la Plume d'oie à propos des loteries ?

R. — A temps exceptionnels, us exceptionnels.

QUINZE ANS, CERNIER, m'écrit une longue lettre pour se plaindre de ce que les parents, les aînés en général, semblent souvent reprocher aux jeunes d'aujourd'hui les facilités qu'ils ont dans bien des domaines. « Quand ils nous disent : vous êtes gâtés, vous autres, ils ont l'air fâchés et rancuneux. Trouvez-vous cela juste ? »

R. — Non, ni juste, ni logique. Je reprendrai cette question.

Gx. F. — Pourquoi les juifs sont-ils si peu aimés ? Quelle différence y a-t-il entre les catholiques romains et les catholiques chrétiens ?

R. — L'antisémitisme ne sévit pas partout, Monsieur, avec une égale intensité. Si, pour des raisons nationalistes et aussi politiques, certains pays en ont fait une question cruciale — pour reprendre le terme d'H. de Jouvenel — d'autres pays, l'Angleterre, la France par exemple, sont accueillants aux personnes de cette race. Ces dernières forment presque partout un état dans l'état, état commerçant, négociant, financier. L'antisémite en prend ombrage et en fait un grief. — Les catholiques romains, Monsieur, sont des chrétiens ; il n'est point du tout opportun de séparer ces termes. Sont chrétiens tous les catholiques et les protestants, car ils se réclament de Jésus-Christ. — Autre question plus tard.

Quelques correspondants voudront bien prendre patience.

LOTERIE NEUCHATELOISE. — Plusieurs personnes nous ont demandé si les lots seraient soumis à un impôt extraordinaire lors de leur versement. A ce sujet, la direction de la loterie informe que les lots seront payés francs de tous impôts et de tous droits.

DEUX LECTEURS m'ont demandé si la syphilis peut être traitée et guérie. Une voix autorisée leur répond : Pour un traitement sûr et rationnel, s'adresser à un spécialiste des maladies vénériennes ou tout au moins aller voir un spécialiste qui, par écrit, donnera des instructions à l'usage du médecin connu et consulté d'ordinaire par le patient.

LA PLUME D'OIE.

CLAUDE-ELAINE est priée de donner son adresse.

UNE BONNE AFFAIRE !

UN LOT

Combinaisons Cosy

pour messieurs, dames, enfants, à des prix très avantageux

Savoie-Petitpierre S. A.

Les sports

ÉCHECS

Championnat mondial

Alékhine gagne la 16me partie, les parties 17 et 18 restent nulles. Situation après la 18me partie : Alékhine 9 ½ (+ 6, = 7, — 5), Euwe 8 ½ (+ 5, = 7, — 6).

La première condition est remplie par Alékhine (6 victoires) ; la seconde est de totaliser 15 ½ points.

La Coupe de la «Feuille d'avis de Neuchâtel»

Dimanche passé s'est disputée, à Bienne, la coupe offerte par la « Feuille d'avis de Neuchâtel ». En 1933 et 1934, le club d'échecs de Neuchâtel se l'était adjugée. Il suffisait donc de la gagner encore cette fois pour se l'approprier définitivement. Après une lutte opiniâtre où le résultat ne fut connu que tard dans la soirée, le club d'échecs de la Chaux-de-Fonds est sorti vainqueur, totalisant 14 ½ points, suivi de Neuchâtel, 13 points, et Bienne, 8 ½ points. L'année prochaine, le club d'échecs de notre ville organisera à nouveau ce tournoi à Neuchâtel.

FOOTBALL

L'ordre des matches pour le troisième tour de la Coupe suisse

Voici l'ordre des matches pour le troisième tour de la Coupe suisse, qui se disputera le 3 décembre : Lugano - Kreuzlingen; Locarno - Winterthour; Chiasso - Young Fellows; vainqueur du match Bellinzone-Saint-Gall contre Lucerne; Young Boys - Granges; Bienne - Berne; Concordia Yverdon - Aarau; vainqueur du match Servette - Chaux-de-Fonds contre Vevey.

A l'étranger

En Angleterre : Sheffields Wednesday a battu une sélection du Slavia Sparta Prague par 4 buts à 1.

Un arbitre suisse à Milan

Les fédérations d'Italie et de Hongrie se sont mises d'accord pour que ce soit un arbitre suisse qui dirige le match de coupe d'Europe Italie-Hongrie, dimanche 24 novembre, à Milan. C'est M. Hans Wuthrich, de Berne, qui a été désigné.

L'affaire Nyvelt

Servette vient de se plaindre auprès de l'A. S. F. A., car l'un de ses joueurs, le Tchèque Nyvelt, a été retenu à Lille, par les dirigeants de l'Ol. Lillois après un match amical. Le club genevois demande des dommages-intérêts et conservera le joueur.

Formidable succès AU PALACE

pour la célèbre CUCARACHA le 1er film 100/100 en couleurs naturelles et pour ANTONIA, ROMANCE HONGROISE avec FERNAND GRAVEY, MARCELLE CHANTAL, ALICE TISSOT, JEAN WORMS, LARQUAY, etc...

Ces deux nouveautés sensationnelles forment un programme parfait.

En hiver

Eau des Carmes Boyer

en grog ou dans une infusion

30001 D

Dernières dépêches de la nuit et du matin

Que dira la Grande-Bretagne ?

Le Japon va-t-il pénétrer en Chine septentrionale ?

CHANGHAI, 18 (Reuter). — La situation créée par les rapports sino-japonais devient de plus en plus grave, et les autorités chinoises sont en présence d'un dilemme particulièrement angoissant :

Ou bien autoriser le gouvernement de Nankin à opérer la scission politique du nord et du sud, ou bien laisser le Japon annexer une nouvelle partie du territoire chinois.

Pour l'indépendance de cinq provinces

TOKIO, 18 (Reuter). — La presse japonaise annonce de Pékin la formation de la fédération autonome des cinq provinces de la Chine du nord, qui sera indépendante de Nankin, économiquement et financièrement, mais non politiquement. Le maréchal Chang Kai Chek aurait tacitement accepté la formation de cette fédération, étant entendu qu'il ne sera pas porté atteinte à l'intégrité terrioriale de la Chine.

L'avance des Nippons

PÉKIN, 18 (Havas). — Les troupes japonaises à Chan Hai Kouan s'élevaient, à la date du 17 novembre, à 5000 hommes, avec six batteries d'artillerie. Elles sont continuellement renforcées.

En pays fribourgeois

Les incendies dans le district du Lac

(Corr.) Les enquêtes menées pour établir les causes des incendies de Cornérod, ferme de M. Zwyegart, et de Courgevaux, hangar de M. E. Scherler, ont abouti aux conclusions suivantes :

A Cornérod, le feu a été occasionné par la combustion spontanée du regain.

A Courgevaux, il y a eu probablement malveillance ou accident. La police a, en effet, découvert que la serrure d'une porte épargnée par le feu portait des traces d'effraction. Il est possible qu'un cheminot se soit introduit dans le hangar pour y dormir et, par mégarde ou malveillance, il aura provoqué le sinistre. Les recherches continuent pour découvrir le coupable.

Le sort de deux aventuriers de treize ans

(Corr.) Devant le tribunal de la Gruyère ont comparu, samedi, les deux jeunes évadés de l'institut de relèvement de Drognens, dont nous avons parlé dans notre numéro du 5 courant. Ils se nomment Ernest Bussard et David Rey, et ne sont pas âgés de plus de 13 ans. On se souvient que, après avoir pris la clef des champs, ils s'étaient rendus dans la montagne, au-dessus de Riaz, et s'étaient emparés de victuailles restées dans des chalets. Ensuite, ils se rendirent à Arbaz et à Ayent, en dessus de Sion, et y vécurent par les mêmes moyens. Ils furent arrêtés à leur descente du train à Vevey, après avoir voyagé sans billet.

Le tribunal a établi les faits et renvoyé les deux jeunes garçons devant le Conseil d'Etat, qui les fera réintégrer la maison de rééducation.

L'ÉPILOGUE DE L'ATTENTAT DE MARSEILLE

Le procès des Oustachis a débuté hier devant les assises d'Aix-en-Provence

De nombreux incidents marquent la première audience

AIX-EN-PROVENCE, 18 (Havas). — Dès l'ouverture de l'audience, le président a prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué la sanglante et monstrueuse tragédie du 9 octobre 1934, qui coûta la vie au roi Alexandre et au ministre Barthou, puis il a conclu ainsi :

« Le peuple de France communie une fois de plus avec le peuple de Yougoslavie dans la même sympathie et dans la même douleur. »

Premiers incidents

Un premier incident jaillit au moment de la prestation de serment des interprètes, au nombre de deux : un lieutenant de l'infanterie coloniale et un étudiant yougoslave, dont l'avocat de la défense, Me Desbons, demande la récusation, car « il aurait, dit-il, été l'œil de la police auprès des inculpés ». Une altercation violente éclate entre l'avocat et le président. L'audience est suspendue 15 minutes, après l'ouverture.

A la reprise, les Croates acceptent sans discussion les interprètes. Les débats seront d'ailleurs d'une lenteur inouïe, à cause des traductions, puis le greffier commence la lecture du long acte d'accusation.

Les interrogatoires

Le président rappelle que trois inculpés seront jugés par contumace : Ante Pavelitch, Kvartenik et Percevitch. Il esquisse un bref historique de leur passé révolutionnaire, puis il commence d'interroger Krajl. Celui-ci nie certains épisodes de son activité révolutionnaire en Yougoslavie et déclare en avoir oublié quelques autres par suite, déclare-t-il, de troubles nerveux. Krajl dit ensuite qu'il est entré à l'Oustacha en 1933 par l'intermédiaire de Pavelitch et qu'il a prêté le serment de la libération croate. L'accusé nie que les Oustachis aient condamné le roi Alexandre, puis se reprend.

Incartade d'avocat

Krajl refuse ensuite de répondre à une question posée par l'interprète yougoslave. Le président ne peut placer un mot ; l'avocat des accusés, très rouge, frappe sa table du poing et met en cause le juge d'instruction de Marseille. Le procureur général intervient alors déclarant que les propos et l'attitude de Me Desbons sont inadmissibles.

La cour se retire. Elle revient et inflige à l'avocat des accusés une réprimande simple.

Le récit du crime

Arrivant au récit du crime, Krajl déclare avoir reçu deux revolvers, deux grenades et une somme de 1500 fr. d'argent de poche de la mystérieuse « femme blonde ». Krajl reconnaît également qu'il avait un pistolet dans chaque poche de son veston et une grenade dans chaque poche du pantalon.

Il poursuit :

— Dans les rues de Marseille, il y avait déjà beaucoup de monde. La vue de la foule m'a bouleversé. Je me suis enfui car j'avais peur de faire des victimes innocentes.

Krajl se défend d'avoir préparé le crime. Il ne savait pas que le roi venait en France. Il a simplement obéi aux ordres reçus de ses chefs. L'accusé précise qu'il n'est pas terroriste, mais Oustachi ; il est vrai que ceux-ci avaient condamné le roi à mort !

Le procureur général rappelle que Krajl est l'objet, en Yougoslavie, d'une accusation capitale concernant une machine infernale que l'accusé devait envoyer dans ce pays.

L'accusé répond évasivement.

L'audience est levée.

La visite du roi Georges II de Grèce à Paris

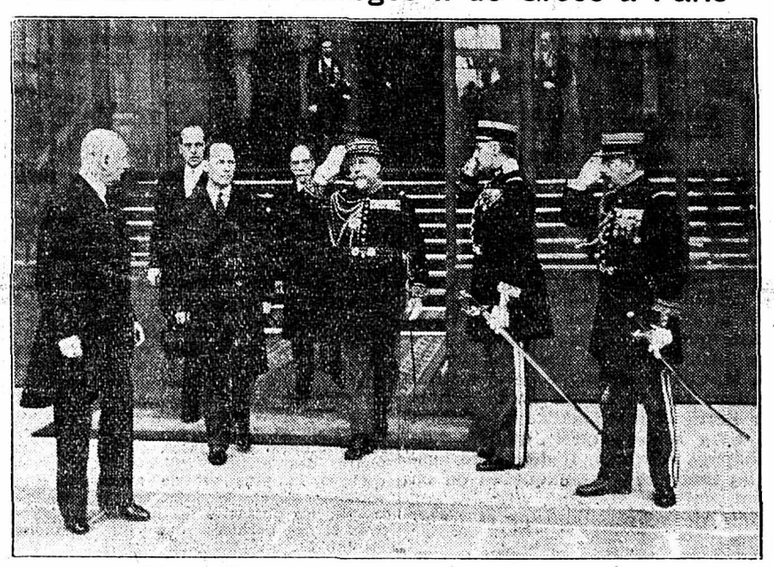

M. Albert Lebrun, président de la République, a reçu à déjeuner le roi Georges II de Grèce, de passage à Paris. Voici le roi sortant de l'Elysée, accompagné de M. Becq de Fouquières, chef du protocole et du général Braconnier

A la suite des pluies torrentielles

Plusieurs régions ont été inondées en Angleterre

LONDRES, 18 (Havas). — De même qu'en France, les pluies torrentielles persistantes ont provoqué en Angleterre des crues anormales qui, elles-mêmes, ont causé des inondations.

A la fin de la soirée de dimanche, on signalait ainsi que plusieurs villes se trouvaient entièrement isolées, les routes étant devenues impraticables.

Les communications ferroviaires entre Londres (Waterloo) et l'ouest de l'Angleterre ont été coupées dimanche par suite de l'éboulement de plusieurs milliers de tonnes de terre et de pierres qui ont bloqué quatre lignes de chemins de fer, ce qui a provoqué le déraillement d'un train, mais on ne signale heureusement pas d'accident de personnes.

Une violente tempête fait rage sur les côtes américaines de l'Atlantique

NEW-YORK, 18. — Une des tempêtes les plus violentes que l'on ait observées depuis vingt ans fait rage en ce moment sur les côtes américaines de l'Atlantique. Un paquebot anglais de 3000 tonnes se trouvant au large d'Ozean-City (Maryland) a lancé des appels au secours. Un homme est tombé à la mer. Deux vapeurs sont arrivés près du bâtiment.

De la côte, des avertissements ininterrompus sont lancés. Des vagues énormes balayent les quais de Long Island près de New-York. Plusieurs maisons menaçant de s'effondrer ont été évacuées.

Remous politiques en France

Les gauches vont-elles profiter des incidents de Limoges pour renverser le cabinet Laval ?

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

PARIS, 19. — Un grand et large débat va-t-il s'engager comme il était annoncé hier dans « Le Populaire » sur les bagarres de Limoges pour servir de prétexte à la rentrée parlementaire ?

L'interpellation déposée hier matin sur le bureau de la Chambre et l'ordre du jour qui l'accompagne tendent à le prouver par leur ton. Ils décèlent clairement l'intention de leurs promoteurs qui réclameront la priorité pour la discussion de ces faits antérieurement à tout examen du problème budgétaire et même à la discussion du rapport Chauvin sur la dissolution des organisations politiques et le maintien de l'ordre ; c'est qu'il s'agirait, en effet, de renverser le gouvernement Laval.

Le secrétariat général de la Chambre a reçu hier matin une demande d'interpellation conformément au mandat reçu par les groupes d'extrême-gauche et qui concerne les incidents sanglants de Limoges et l'attitude du gouvernement à l'égard des ligues factieuses. Ce sont évidemment les Croix de feu qui sont visés puisque ce sont eux qui ont tenu la réunion à l'issue laquelle des incidents se sont produits dans la nuit de samedi. L'ordre du jour est ainsi rédigé :

« La Chambre, flétrissant les menées criminelles des ligues factieuses tolérées par le gouvernement, exige la dissolution des ligues, exprime sa défiance à ce dernier et passe à l'ordre du jour. »

Le « Temps » écrit à ce sujet qu'un tel ordre du jour ne peut évidemment être accepté par le gouvernement et mettrait dans l'embarras les partis représentés au sein du gouvernement.

On croyait, hier matin, au Palais-Bourbon, que de pénibles négociations s'engageraient en vue d'aboutir à un texte transactionnel qui pourrait être élaboré par la délégation des gauches et qui jouirait également de l'agrément d'une fraction des radicaux-socialistes.

L'enquête sur la fusillade de Limoges

Une information contre les deux parties

LIMOGES, 19 (Havas). — A la suite des incidents de samedi dernier, le parquet de Limoges a décidé d'ouvrir une information contre les Croix de feu ainsi que contre les organisateurs de la contre-manifestation qui ont enfreint les prescriptions du récent décret concernant la « déclaration préalable » sur les armes. Plusieurs blessés ont été entendus.

Le témoignage d'un gendarme

Le gendarme Bondry, blessé d'un coup de feu au mollet, qui était de service à l'entrée de la cour du manège, a déclaré :

— Les manifestants du Front commun ont lancé de nombreux projectiles sur les Croix de feu qui étaient à l'intérieur de l'école, dans la cour. Pour mieux atteindre leur but, certains manifestants montaient sur les épaules de leurs camarades. Puis les barrages ont été enfoncés et les manifestants ont pénétré dans la cour. C'est alors que les coups de feu sont partis et que j'ai été blessé.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES

Bourse de Neuchâtel, 18 nov.

ACTIONS			E. Neu. 4 % 1931	66.—	
Banque Nationale	—.—		» 2 ½ 1932	82.—	d
Crédit Suisse. . .	350.—	d	C. Neu. 3 ½ 1888	84.—	d
Crédit Foncier N.	442.50	m	» » 4 % 1899	83.—	d
Soc. de Banque S.	290.—		» » 4 ½ 1931	—.—	
La Neuchâteloise	—.—		» » 4 % 1931	—.—	
Câb. él. Cortaillod	8200.—		» » 3 ½ 1932	77.—	d
Ed. Dubied & Cie	150.—	o	C.-d.-F. 4 % 1931	60.—	d
Ciment Portland.	—.—		Locle 3 ½ 1898	80.—	d
Tram. Neuch. ord.	450.—	o	» 4 % 1899	65.—	d
» » priv.	520.—	o	» 4 ½ 1930	—.—	
Neuch.-Chaumont	—.—		St-Bl. 4 ½ 1930	—.—	
Im. Sandoz Trav.	200.—	o	Banq. Cant. N. 4 %	85.—	o
Salle d. Concerts	250.—	d	Créd. Fonc. N. 5 %	100.75	d
Klaus.	250.—	o	E. Dubied 5 ½ %	97.25	
Etabl. Perrenoud.	400.—	o	Cim. P. 1928 5%	100.—	o
OBLIGATIONS			Tramw. 4 % 1903	—.—	
E. Neu. 3 ½ 1902	84.—	o	Klaus 4 ½ 1931	95.—	o
» 4 % 1907	78.—		Et. Per. 1930 4 ½	—.—	
			Such. 5 % 1913	99.50	
			» 4 ½ 1930	82.—	o

Taux d'escompte. Banque Nationale 2 ½ %.

Bourse de Genève, 18 nov.

Les chiffres seuls indiquent les prix faits
d = demande o = offre

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Banq. Nat. Suisse	—.—	4 ½ % Fed. 1927	—.—
Crédit Suisse. . .	354.—	3 % Rente suisse	—.—
Soc. de Banque S.	293.—	3 % Différé . . .	79.90
Gén. él. Genève B.	310.—	3 ½ Ch. féd. A. K.	84.60
Franco-Suis. élec.	310.—	4 % Fed. 1930 .	—.—
Am. Eur. sec. priv.	281.50	Chem. Fco-Suisse	453.—
Motor Colombus	129.50	m 3 % Jougne-Eclé.	385.—
Hispano Amér. E.	182.50	3 ½ % Jura Sim.	78.—
Ital.-Argent. élec.	120.50	3 % Gen. à lots	115.25
Royal Dutch . . .	446.50	4 % Genev. 1899	360.— d
Indus. genev. gaz	530.—	3 % Frib. 1903	—.—
Gaz Marseille .	271.—	7 % Belge. . . .	907.50 m
Eaux lyon. capit.	470.—	d 4 % Lausanne. .	—.—
Mines Bor. ordin.	—.—	5 % Bolivia Ray.	130.—
Totis charbonna .	155.50	Danube Save. . .	30.50 m
Trifail	6.50	m 5 % Ch. Franç. 34	994.—
Nestlé	804.—	7 % Ch. f. Maroc	1055.—
Caoutchouc S. fin	12.75	6 % Par.-Orléans	—.—
Allumet. suéd. B	17.75	6 % Argent. céd.	—.—
		Cr. f. d'Eg. 1903	180.—
		Hispano bons 6 %	215.—
		Totis c. hon.	—.—

Vingt et une actions en hausse, spécialement les valeurs américaines, douze sans changement, onze en baisse. Canadian Pacific 36 ¾ (+ 3 ¼). Baltimore 47 ½ (+ ½). American ord. 27 ½ (+ ¾). Priv. 284-281 (+ 5). Fin. Suisse-Américaine ordin. 23 (+ 1). Royal 447 (+ 5). Act. Gafsa 110 (+ 10). Part. Gafsa 118 (+ 13). Nestlé 805 (+ 3). Immobilière Genevoise 320 (+ 15). Gaz de Marseille 271 (— 4). 3 ½ AK 84.60. Dans les fonds Genevois, 7 cours sans changement. 3 % Ch. Méridionaux d'Italie 41 (— 4). 7 % Méridionale d'Electricité 1770 (— 30). 4 ½ P. L. M. 1635 (— 15). Lot d'Egypte 3e 170 (— 10). 6 % Bon hispano 216 (+ 3). — Fr. fr. 20.26 ¾ (+ ½ c.) Amsterdam 208.86 ¼ (+ 3 ¾ c.) Rm. 123.80 (+ 10). Stockholm 78.10 (+ 5 c.) En baisse : Italie 24.91 ¼ (— 2 ½). Peso 83.— (— 25 c.) Livre sterling 15.13¾. Dollar 3.07¾.

MILTON dans :
Le COMTE OBLIGADO
Ça sera tout ce qu'il y a de plus rigolo

Bourse (Cours de clôture)

BANQUE ET TRUST	15 nov.	18 nov.
Banq. Commerciale Bâle	32 d	33½
Un. de Banques Suisses	165	165
Société de Banque Suisse	295	295
Crédit Suisse	356	354
Banque Fédérale S. A. . .	142	142
S A. Leu & Co	140 d	140 d
Banq. pour entr. élect. . .	380	379 o
Crédit Foncier Suisse . . .	120	122 o
Motor Columbus	135	130
Sté Suisse indust. Elect.	290	290
Franco-Suisse Elect. ord.	310	310
I. G. chemische Untern. .	405 d	402 d
Sté Suisse-Amér. d'El. A	24	24½
INDUSTRIE		
Aluminium Neuhausen .	1520 d	1545 d
Bally S. A	870 d	880
Brown Boveri & Co S. A.	62	60
Usines de la Lonza	65	65
Nestlé	800	802
Entreprises Sulzer	240	238 o
Sté Industrie Chim. Bâle	4205	4150 d
Sté ind Schappe Bâle . . .	305	319½
Chimiques Sandoz Bâle .	5900	5850
Ed. Dubied & Co S. A. . .	150 o	150 o
J. Perrenoud Co, Cernier	400 o	400 o
Klaus S. A Locle	250 o	250 o
Sté Suisse Ciment Portl.	500 o	500 o
Câbles Cortaillod	3200 d	3200
Câbleries Cossonay	1730 o	1705
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
Bemberg	26½	29 o
A. E. G.	9¼	9½
Licht & Kraft	102 d	104
Gesfürel	32½ d	34 o
Hispano Americana Elec.	920	920
Italo-Argentina Electric.	120	119½
Sidro priorité	52 d	54½
Sevillana de Electricidad	195	194
Allumettes Suédoises B .	13¼	13¼
Separator	65	67
Royal Dutch	443	446
Amér. Europ. Secur. ord.	26¾	27¼

Société financière suisse-américaine, Genève

L'assemblée extraordinaire du 15 novembre a approuvé les propositions relatives au plan de réorganisation, qui devient ainsi définitif.

A la suite de cette décision, le capital de la société comprend 4,500 actions de priorité d'un nominal de 150 francs l'une, remboursables à 200 fr. en cas de liquidation, et 27,500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 fr. chacune.

Banque nationale suisse

Selon la situation au 15 novembre 1935, l'encaisse-or a enregistré au cours de la semaine qui vient de s'écouler une légère augmentation de 2,5 millions et est ainsi passée à 1389,9 millions. Les devises-or se montent à 20,5 millions, en diminution de 1,5 million par rapport à la dernière situation. La mise à contribution du crédit d'escompte et d'avances sur nantissement de la banque d'émission s'est sensiblement réduite dans cette deuxième semaine de novembre.

Le portefeuille effets suisses accuse, avec un montant de 67,9 millions, une diminution de 9,5 millions. Les rescriptions participent à cette diminution pour 9 millions et sont à 44 millions. Les avances sur nantissement ont diminué de 14,3 millions pour passer à 89, 4 millions. Par contre, les effets de la caisse de prêts se sont accrus de 5,8 millions et figurent dans la situation pour 68,3 millions.

Les retraits des billets ont atteint 22,4 millions, soit un peu moins que dans la période correspondante des années précédentes. Les billets en circulation au 15 novembre 1935 se montent à 1272,3 millions, alors qu'ils étaient d'environ 50 millions plus élevés à la même date de 1934. Les autres engagements à vue sont en augmentation de 14,1 millions et atteignent 353,4 millions.

Le 15 novembre 1935, les billets en circulation et les autres engagements à vue étaient couverts à raison de 87,37 % par rapport à l'or et les devises-or.

Ateliers de construction d'Oerlikon

L'assemblée générale du 15 novembre a approuvé comptes et rapport de l'exercice écoulé (solde actif de 589,579 fr. reporté à nouveau après versement de 50 mille francs au fonds de prévoyance du personnel) et s'est associée aux remerciements du conseil adressés à M. D. Schindler-Huber qui, depuis 1894 appartient au conseil et depuis 1911 fut le dévoué directeur général de l'entreprise dont il se retire.

Dévaluation du rouble

Le conseil des commissaires du peuple a décrété la dévaluation légale du rouble soviétique. La parité est fixée à 3 francs français, contre 13 fr. 13 auparavant.

Dans l'industrie hôtelière

Le comité central de la Société suisse des hôteliers, réuni les 12 et 13 novembre, à Berne, sous la présidence de M. Seiler, de Zermatt, a entendu un rapport sur la situation actuelle de l'hôtellerie, préparé par le directeur du Bureau central de la S. S. H. à Bâle, M. Riesen.

Le président central a constaté que, l'été dernier, le nombre des visiteurs a dépassé, dans certains centres de tourisme, celui de l'été 1934. Mais la pression toujours plus forte et plus générale exercée sur les prix d'hôtels a eu pour conséquence une nouvelle aggravation de la situation financière de l'hôtellerie suisse. D'autre part, les banques commencent à manifester une réserve injustifiée même à l'égard d'entreprises hôtelières dont la solvabilité ne saurait être mise en doute. La proposition d'introduire un impôt fédéral sur le chiffre d'affaires a causé une extrême inquiétude dans les milieux du tourisme et de l'hôtellerie.

L'industrie hôtelière souffre depuis une vingtaine d'années déjà des répercussions de la situation économique générale et malgré cela, elle est la branche d'activité qui, en Suisse, est chargée plus que toutes les autres. En effet. Elle est touchée directement ou indirectement par toutes les mesures fiscales ou protectionnistes de la Confédération, sans pouvoir se récupérer sur la clientèle. Aussi le comité central de la Société suisse des hôteliers s'estime-t-il obligé de représenter aux autorités fédérales que l'hôtellerie suisse est totalement incapable de supporter, dans les circonstances actuelles, un impôt sur le chiffre d'affaires ou n'importe quelle autre charge nouvelle.

Le commerce extérieur français...

La valeur des importations françaises pour les dix premiers mois de l'année en cours a atteint la somme de 17,275,600,000 francs, présentant une diminution de 2,156,388,000 fr. par rapport aux dix premiers mois de 1934. D'autre part, la valeur des exportations françaises a atteint pour les dix premiers mois de l'année en cours la somme de 12,767,089,000 fr., ce qui représente une diminution de 1,872,387,000 fr., par rapport à la même période de l'année écoulée.

Pendant le mois d'octobre, les importations ont atteint une plus-value de 370 millions 375,000 fr. sur les exportations.

... et allemand en octobre

Les importations allemandes se sont montées, en octobre, à 336 millions de marks contre 317,900,000 en septembre, tandis que les exportations se sont chiffrées à 390 millions 500,000 marks contre 373 millions, soit un solde actif de 55 millions, inchangé. Pour les dix premiers mois de 1935, le solde actif ressort à 24 millions de marks.

COURS DES CHANGES

du 18 novembre 1935, à 17 h.

	Demande	Offre
Paris	20.21	20.31
Londres	15.08	15.18
New-York	3.05	3.10
Bruxelles	51.80	52.05
Milan	24.80	25.05
Berlin	123.40	123.90
Madrid	41.85	42.10
Amsterdam	208.70	209.—
Prague	12.65	12.85
Stockholm	77.50	78.50
Buenos-Ayres p	80.—	86.—
Montréal	3.02	3.07

Communiqué à titre indicatif par la Banque Cantonale Neuchâteloise

Tribunal de police de Boudry

(Audience du 18 novembre)

Epilogue d'un accident mortel

Chacun se souvient encore que le 10 juillet dernier un grave accident de la circulation avait eu lieu à Auvernier, près de la gare C. F. F.

La « Feuille d'avis de Neuchâtel » l'avait signalé dans ses colonnes ; il s'agissait du camionneur conduisant un train routier de l'Asto qui débouchait de la route de la gare sur la route cantonale, pour se diriger sur Corcelles. Pendant cette manœuvre, un cycliste descendait la route à une allure qui devait être très rapide puisque le camionneur ne le vit qu'à une très courte distance devant lui ; le cycliste vint se lancer contre l'avant du camion pour passer ensuite sous le lourd véhicule qui le traîna quelques mètres ; quand le camion s'arrêta, la mort avait fait son œuvre, une roue de la remorque ayant écrasé la tête du malheureux cycliste.

Aujourd'hui, cette affaire était appelée à la barre où l'on y trouve les parents du malheureux cycliste ; ceux-ci paraissent encore sous le coup de la terrible rencontre, émus de revivre les moments qui ont causé la mort d'un fils aimé et soutien de famille.

La cause en elle-même est bien établie, surtout par le seul témoin de cet accident, qui en relate les diverses phases.

Le malheureux cycliste descendait la route tête baissée, à une allure trop rapide, en tenant la gauche de la route. Vit-il au dernier moment l'obstacle devant lui, c'est ce que l'on ne saura jamais car le témoin prétend que le cycliste a voulu reprendre la droite de la route mais cette manœuvre n'ayant pu être effectuée complètement, il se jeta contre le phare gauche du camion et l'on sait le reste.

Après avoir entendu divers témoins favorables à la victime, les plaidoiries des défenseurs, soit de la partie civile, soit de l'accusé qui présente toute sa sympathie à la famille, un long jugement intervient. Celui-ci, très détaillé, ne relève aucune faute du chauffeur qui n'est pas responsable de la mort du cycliste, ce qui entraîne son acquittement concernant l'homicide involontaire.

Par contre, le jugement retient tout de même que les freins de la remorque n'étaient pas en état de fonctionnement et le camionneur de l'Asto se voit condamné à 10 fr. d'amende et 15 fr. de frais, sans que cela n'engage en rien sa responsabilité concernant la mort du cycliste.

VALLÉE DE LA BROYE

PAYERNE

Nécrologie

(Corr.) Une foule imposante a rendu les derniers honneurs au caporal Ernest Parisod, décédé à Sainte-Croix, des suites d'une maladie contractée au service militaire pendant l'école de recrues qui a passé quelques jours dans le Jura. Plusieurs officiers, instructeurs des écoles de recrues et une forte délégation de ses collègues les sous-officiers ont accompagné le corbillard jusqu'au champ du repos.

Au cimetière, quelques paroles très touchantes furent prononcées par le pasteur Tripot et par le capitaine de la compagnie du défunt.

Au temple de Payerne

(Corr.) Après l'imposante cérémonie qui a eu lieu en l'honneur de l'inauguration du temple complètement restauré, les conseils de paroisse de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre organisent trois conférences pour la célébration du 4me centenaire de la Réforme vaudoise. Le pasteur Bonnard, de l'Eglise libre, a donné, dimanche soir, la première conférence sur le réformateur Guillaume Farel. Une nombreuse assistance s'est rendue au temple pour écouter le conférencier.

JURA BERNOIS

Résumé des nouvelles jurassiennes

— Un jour de la semaine dernière, une dame de Bienne apercevait un garçonnet qui portait un pullover ressemblant comme un frère à un tricot de sa confection qu'on lui avait dérobé dernièrement. Le questionnaire auquel elle soumit l'enfant provoqua une descente de police au domicile des parents de ce dernier, où les agents devaient trouver un véritable stock de linge. Durant cinq ans, Schutz, charretier de son métier, a commis plus de cinquante vols de linge, tapis de Perse, etc. Il semble que le voleur n'a pas été poussé par un esprit de mercantilisme ; on pense que les époux Schutz sont des maniaques.

— Samedi après-midi a eu lieu à la Collégiale de Saint-Imier la cérémonie commémorative des septante-cinq ans de l'école secondaire. C'est par centaines que les volées d'anciens élèves, occupant des situations souvent très élevées dans la vie publique et sociale, dans l'enseignement et dans les affaires, étaient accourus pour venir rafraîchir les souvenirs de leur enfance et fraterniser avec d'anciens camarades.

Un concert très bien préparé par un orchestre d'anciens élèves et les chants des écoliers encadraient très heureusement les discours officiels. La cérémonie fut particulièrement réussie.

Communiqués

Ce que l'enfant nous apprend par ses compositions

« La vérité sort de la bouche des enfants »... et de leur plume aussi, lorsqu'elle peut courir librement sur le papier.

Et c'est la vérité sur le caractère lui-même de nos enfants qu'il est précieux de découvrir dans leurs compositions spontanées.

C'est à cette recherche passionnante qu'assisteront ceux qui viendront aujourd'hui à la seconde conférence donnée sous les auspices de la Société des amis de l'école active par M. W. Perret, instituteur. L'intérêt extrêmement vivant suscité par la première de ces causeries ne risque guère de faiblir sous la conduite d'un guide aussi amicalement curieux de l'âme de l'enfant.

CHARLIE CHAN, le policier à la mode, est «CHEZ BERNARD » jusqu'à jeudi soir.

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

«Prose intoxiquée»

Jeudi dernier, «La Sentinelle» publiait un entrefilet intitulé «Le grand capital finance» dans lequel il était dit notamment :

«Le service de presse de la P. S. M., qui fournit des articles et des informations dirigés contre le mouvement ouvrier, est expédié à environ 200 journaux parmi lesquels (après une douzaine de nos confrères) la «Feuille d'avis de Neuchâtel».

«La Sentinelle» poursuivait :

«Quels sont les complices les plus impardonnables de ce mouvement enveloppant menaçant la classe ouvrière ?

» Les ouvriers qui continuent à payer un abonnement pour lire cette prose intoxiquée».

C'est chaque automne la même campagne qui recommence : «Quittez les autres journaux, ne lisez que «La Sentinelle», la seule qui vous dise vrai !»

Il ne nous appartient pas de rechercher si la P. S. M., autrement dit la «Presse suisse moyenne» intoxique ses lecteurs. Mais un fait est certain, c'est que nous ne sommes pas l'abonné de cette agence et que par conséquent elle ne nous fournit ni articles ni informations.

Avant de se permettre de donner des leçons aux ouvriers sur le choix des journaux qu'ils lisent, «La Sentinelle» ferait mieux de vérifier d'un peu plus près ses allégations. Sinon la «prose intoxiquée» finirait par se trouver chez elle.

M. W.

LA VILLE

Bienfaisance

Selon le désir de Mlle Caroline Haemmerly, ancienne institutrice, décédée, une somme de 10,000 fr. a été distribuée à différentes œuvres de la ville.

Un mystère éclairci

Nombre de gens ont été intrigués, dimanche soir, à 19 h. 40, par le bruit d'un avion dont on apercevait les feux. Nous nous sommes renseignés.

Il s'agissait du «Junkers J. U. 52», qui effectue le transport du courrier d'Amérique du Sud sur le tronçon Marseille-Stuttgart.

Le courrier était arrivé à Marseille avec un retard appréciable par le fait que le paquebot «Westphalen» a été supprimé. Actuellement, le courrier est transporté d'Amérique en Afrique et vice-versa par le Zeppelin. Par avion, il monte ensuite depuis la côte africaine. L'avion qui a été vu passe régulièrement tous les dimanches, mais en général dans l'après-midi. A l'arrivée à Stuttgart, le courrier est immédiatement (de nuit) acheminé sur Berlin et sur Londres, où il est distribué le lundi matin aux premières heures.

L'avion a effectué sans escale le trajet Marseille-Stuttgart. Il a cependant survolé Genève et Bâle et sa navigation a été assurée en particulier par les stations radiogoniométriques de Genève et de Bâle.

On pouvait reconnaître les feux de position, rouge à gauche et vert à droite. L'altitude de l'avion était probablement de 1500 mètres en passant au-dessus de Neuchâtel. L'appareil volait en tenant la ligne droite Genève-Bâle. Avion contrôlé à son passage sur Genève.

Après l'accident des Draizes

La gendarmerie a procédé dans la journée d'hier à l'enquête sur l'accident de motocyclette qui a fait quatre victimes, dimanche soir, aux Draizes, et dont nous avons parlé hier.

Le conducteur du sidecar, M. Burgi, déclare avoir été ébloui par les phares d'une automobile. Mais il paraît résulter de l'enquête que ni Mlle Perrinjaquet, la plus grièvement atteinte, ni M. Renaud n'ont aperçu de voiture se dirigeant vers Peseux. D'autre part, aucune trace de freinage n'a été relevée.

La collision a dû être extrêmement violente, car Mlle Perrinjaquet a été retrouvée à 20 mètres du point de choc.

Quoique très grave, l'état des victimes transportées à l'hôpital Pourtalès ne s'est pas aggravé et toutes trois sont hors de danger. Quant à Mlle Rubli qui avait été reconduite à son domicile, sont état n'inspire pas d'inquiétude.

La semaine du kilo

On nous écrit :

La semaine du kilo, organisée par le service social de Neuchâtel en faveur des chômeurs et indigents de la ville, a produit un total de 23,440 kilos, contre 30,000 kilos en 1934. Ce déficit s'explique aisément. Il n'est pas dû au ralentissement de la générosité du public, mais au fait que chacun s'est réservé pour la souscription en faveur des soupes populaires qui, depuis quatre années se fait au mois de novembre.

La récolte de la journée des légumes dans les communes agricoles du canton a dépassé de beaucoup celle des années précédentes : 1004 kilos d'épicerie et environ 15,000 kilos de pommes de terre, de légumes et de bois nous ont été remis.

Nous remercions chaleureusement chaque donateur de la ville et de la campagne pour sa généreuse participation à l'œuvre du service social et lui transmettons la profonde gratitude de tous ceux qui en bénéficieront.

S. S. N.

Au Grand Conseil neuchâtelois

(Suite de la première page)

Du prêt fédéral de huit millions à la défense aérienne passive

M. Hoffmann ayant brossé ainsi un tableau de la situation ne veut pourtant pas laisser les députés sur cette impression pessimiste et, dans une seconde partie de son discours, il esquissera les grandes lignes du remède nécessaire selon lui.

Notre canton est malade, très malade, dit-il ; ne serait-ce pas à lui à envisager dès lors la formule d'un redressement, non plus partiel et momentané, mais général et qui s'imposerait à l'attention des autres cantons suisses? Devant ce budget — ce budget de faillite — les députés devraient avoir le courage de redresser leur attitude ; ils devraient se mettre d'accord pour présenter à Berne même une solution d'ensemble.

Sans doute, est-ce facile à dire et l'est-ce moins de préciser. Mais M. Hoffmann, à grands traits du moins, va s'efforcer de donner à ses collègues de telles précisions.

Il note d'abord que, pour lui, le malaise actuel en pays de Neuchâtel a trois causes : a) universelle, b) helvétique, c) neuchâteloise. Ces trois causes ont d'ailleurs un principe commun : le libéralisme économique qui a fait son temps, qui s'est révélé incapable de donner une solution à chacun des problèmes qui tourmentent notre époque et qui, en tout état de cause, doit être courageusement remplacé.

Dès lors, M. Hoffmann en vient à préconiser une organisation générale de l'activité économique et sociale, sur laquelle nous ne pouvons pas nous étendre mais qui aurait au moins cet avantage, dans les circonstances actuelles, de présenter un programme d'action cohérent.

Comme moyen d'exécution pratique, le député libéral demande la création d'une commission spéciale, chargée d'examiner ce programme.

Le discours de M. Hoffmann, à part certains mouvements divers significatifs, a été écouté dans un calme général. M. Paul Graber se lève maintenant et déclare que le moment n'est pas venu de discuter ces idées d'ordre général ; le débat ne sera plus déplacé au moment de la discussion du budget proprement dit.

Ainsi en décide le Grand Conseil qui vote alors sur l'entrée en matière du projet concernant le troisième prêt de huit millions. L'entrée en matière est acceptée par 86 voix contre 2 (MM. Hoffmann et Eug. Bourquin), puis l'ensemble est adopté par 81 voix contre 1.

Un débat sur la défense aérienne passive

Un long débat, souvent fastidieux, va s'engager ensuite sur la défense aérienne passive. Le Conseil d'Etat, étant donné les prescriptions fédérales, se voit obligé d'assurer l'organisation, dans cette matière, en faisant supporter les frais moitié par l'Etat, moitié par les communes. Il propose un arrêté dans ce sens.

Cet arrêté est vivement combattu par M. René Robert (soc.) qui n'en voit pas l'utilité. M. Robert est convaincu que toutes les mesures que l'on pourra prendre contre les gaz seront inefficaces. Il n'est donc pas utile d'obérer les communes par un poids de ce genre. Pour lui encore, il s'agit bien plus d'une défense de la politique gouvernementale que de celle des populations civiles.

M. Eugène Bourquin (lib.) s'étonne de la compétence de M. Robert qui veut en savoir tout autant que notre état-major militaire. (Bruits.) Sans doute est-il vrai que l'offensive des gaz est terrible et meurtrière. Mais nous n'avons pas le droit de désespérer. A chaque arme offensive, le génie humain a découvert — au cours de l'histoire — son corollaire et son contre-poison. Ce sera le cas ici également. D'autre part, les menaces de guerre pèsent aujourd'hui sur le monde. Quand le gouvernement — qui est ici dans sa tâche essentielle — entend nous assurer des moyens de protection, nous ne pouvons pas nous dérober, les sacrifices demandés étant d'ailleurs modiques.

Telles sont les deux thèses en présence qui seront développées longuement par de nombreux orateurs.

M. Wuthier (rad.) se déclare d'accord avec le principe d'une défense aérienne. Seulement il faudrait récupérer les sommes employées à cet usage. Ne pourrait-on pas y consacrer le produit, pour une part, résultant de la loterie neuchâteloise — quitte à sacrifier l'embellissement de nos plages ?

M. Paul Graber (soc.) énumère ensuite l'avis de plusieurs personnalités militaires... et non socialistes sur l'inefficacité de la lutte contre les gaz.

M. Renner (soc.) ne croit pas à la guerre et trouve puérils les moyens envisagés.

M. Robert, encore une fois, revient sur ses arguments tendant à prouver que l'effet des bombardements chimiques est sans contremesure possible.

M. Jean Humbert, au nom du Conseil d'Etat, se défend contre un reproche adressé par M. Graber et qui consiste à accuser le canton de Neuchâtel à faire montre de trop d'empressement dans ce domaine. Ou bien, dit-il, il faut renoncer à tout préparatif, et prendre ses responsabilités; ou bien, il faut se soumettre aux prescriptions de domaine fédéral. Quant à l'inefficacité éventuelle des mesures envisagées, M. Humbert préfère à l'opinion de MM. Graber et Robert, celle d'experts compétents en la matière.

M. Eug. Bourquin expose encore le problème d'un point de vue technique. Puis M. Henri Perret, après avoir cité Foch et plusieurs généraux allemands, parle en faveur de l'union des forces morales tendues en un but de désarmement.

— Dites ça en Russie, crie-t-on.

M. Perret entend ne pas réfuter cet argument de politique électorale.

M. Vuille (soc.) voudrait qu'en place de défense aérienne, on se préoccupât plutôt du pain des ouvriers.

Puis la discussion revient sur la proposition de M. Wuthier, visant à affecter une partie des bénéfices de la loterie neuchâteloise à la défense aérienne, proposition vivement combattue par les socialistes, mais que le Conseil d'Etat voudra bien examiner.

Au vote final, l'arrêté du Conseil d'Etat est adopté par les voix bourgeoises contre les socialistes ; mais la clause d'urgence est repoussée, les deux tiers des votants n'ayant pas été obtenus.

Fonds d'assurance contre la vieillesse

Le président du Grand Conseil fait part d'une motion qui vient d'être déposée, signée de MM. R. Robert, A. Rais, Tell Perrin et dix-sept autres députés, visant le droit de réponse dans la presse.

Puis le parlement aborde encore un projet de décret gouvernemental. Celui-ci stipule que les revenus nets du fonds d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et du fonds cantonal d'assurance des vieillards du sexe féminin seront versés désormais au fonds de réserve et de secours institué par la loi sur les communes. M. Camille Brandt (soc.) voudrait que ces revenus fussent affectés au fonds de l'œuvre de secours à la vieillesse. Mais le Conseil d'Etat combat cette proposition et il est approuvé par le Grand Conseil.

Une interpellation concernant l'impôt sur les vins

M. J.-E. Chable (lib.) développe l'interpellation qu'il avait déposée, la dernière séance déjà, interpellation demandant au Conseil d'Etat quelle attitude il compte prendre à l'égard de la Confédération au sujet de l'impôt sur les vins, qui doit être acquitté par les Neuchâtelois, tandis que les cantons viticoles voisins bénéficient de mesures spéciales. M. Chable s'indigne de la manière dont nos vignerons sont traités par Berne et il stigmatise la création du «vin suisse» qu'il qualifie de «coupage officiel». Il démontre aussi les incohérences auxquelles on en vient, dans le domaine viticole, par l'excès de subventionnisme et d'étatisme.

Au nom du Conseil d'Etat, M. Guinchard lui répond en rappelant qu'il est un des premiers à s'être opposé à l'impôt sur les vins. Le chef du département fait ensuite l'historique des démarches effectuées par nos autorités cantonales pour obtenir du pouvoir fédéral plus d'humanité à l'égard de nos vignerons. Si ces démarches n'ont pas abouti, la faute n'en saurait incomber au Conseil d'Etat.

M. Chable se déclare satisfait et la séance est levée à 18 heures.

Dans les groupes

Hier soir, les différents groupes parlementaires se sont réunis ; ils ont examiné l'attitude à prendre concernant le projet de budget dont ils auront à discuter ce matin, probablement.

Naturalisations

Le Grand Conseil a accordé, dans sa séance d'hier, la naturalisation aux personnes suivantes :

Antonioli, Giuseppe, Italien, né en 1888, maçon à Neuchâtel marié et trois enfants mineurs; Azzoni, Luigi, Italien, né en 1908, commis à Neuchâtel, célibataire; Bel, Paul-Joseph, Français, né en 1869, agriculteur aux Planchettes, marié et six enfants mineurs; Blanchin, Louis, Français, né en 1901, soudeur à Colombier, marié et un enfant mineur; Casolo, Ermano, Italien, né en 1907, droguiste à Neuchâtel, célibataire; Chiappellini, Primo, Italien, né en 1905, mécanicien au Locle, marié et une enfant mineure; Cibrario, Léon-Angel, Italien, né en 1916, ouvrier sur ressorts à la Chaux-de-Fonds, mineur autorisé; Daglia-Zabellina, Giacomo, Italien, né en 1891, négociant à Cernier, marié; Däschler, Rosa, Badoise, née en 1906, demoiselle de magasin à Neuchâtel, célibataire; Degrandi, Adolphe-Emile, Italien, né en 1888, gypseur-peintre à Neuchâtel, marié et deux enfants mineurs; Dellanegra, Edouard-Angel, Italien, né en 1905, commis à Neuchâtel, marié; Dellanegra, Paul-Lucien, Italien, né en 1911, plâtrier-peintre à Neuchâtel, célibataire; Draghi, Thérèse, Italienne, née en 1880, boîtière à Neuchâtel, célibataire; Englert, Karl-Friedrich, Badois, né en 1902, comptable à Neuchâtel, marié; Erba, Paul-Joseph, Italien, né en 1898, bûcheron au Champ-du-Moulin sur Brot-Dessous, marié; Faltot, Johann-Baptiste, Français, né en 1888, ouvrier sur verre à Buttes, marié et un enfant mineur; Gœser, Edouard-Georges, Badois, né en 1910, monteur en chauffage central à Neuchâtel, célibataire; Heus, Otto, Prussien, né en 1916, électricien à la Chaux-de-Fonds, mineur autorisé; Kuchar, Marie, Tchécoslovaque, née en 1844, ménagère à Neuchâtel, célibataire; Lale Demoz, Marie-Rose, Italienne, née en 1886, ouvrière horlogère au Locle, célibataire; Lavizzari, Frédéric-Louis, Italien, né en 1905, gypseur-peintre au Locle, marié et un enfant mineur; Le Marquand, Philip-John, Britannique, né en 1900, peintre à Neuchâtel, marié et deux enfants mineurs; Mattern, Karl-Franz, sans nationalité, né en 1903, horloger au Locle ; la naturalisation ne s'étendra ni à l'épouse Madeleine née Duvanel, ni à l'enfant mineure, étant donné que celles-ci sont ressortissantes de la commune de Brot-Dessous; Meyer, Paul, originaire allemand, né en 1879, graveur sur bois à Neuchâtel, marié et une enfant mineure; Rigaud, Rose-Julia, Française, née en 1880, institutrice secondaire à Neuchâtel, célibataire; Sala, Ida-Clara, Italienne, née en 1886, gouvernante à Boudry, célibataire; Silva, Paul, Italien, né en 1906, menuisier à Peseux, marié; Silva, Vincent-Félix, Italien, né en 1901, manœuvre au Locle, marié et un enfant mineur; Troutot, Narcisse-Emile, Français, né en 1908, gypseur-peintre à Neuchâtel, marié; Vassia, Pirro-Luigi-Giuseppe, Italien, né en 1873, cordonnier au Locle, marié.

A la population

Comme nous l'avons fait déjà à pareille époque, ces dernières années, nous ouvrons dès ce jour dans les colonnes de la «Feuille d'avis de Neuchâtel» une

Souscription en faveur des «soupes populaires»

Cette œuvre est particulièrement digne d'être recommandée à la charité du public, parce qu'elle répond à une véritable nécessité et qu'elle rend d'immenses services. On les mesurera mieux quand on saura que les «soupes populaires» ont distribué jusqu'à ce jour 107,000 repas au réfectoire des chômeurs.

CORRESPONDANCES

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

A propos de l'accident des Draizes

Peseux, le 18 novembre 1935.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi, au sujet de l'accident survenu dimanche soir aux Draizes, de vous adresser les quelques observations qui suivent.

Environ deux heures avant l'accident, j'avais affaire dans le quartier et j'ai pu observer combien la circulation était intense, difficile et dangereuse. La route est droite, lisse, noire et luisante. En temps de pluie il en résulte que le conducteur, même avec des phares puissants, ne voit pas son chemin. Ajoutez à cela l'éblouissement provenant de la réverbération de la route mouillée, des lumières publiques et privées, et surtout des phares des autres voitures. Ce n'est qu'avec la plus grande attention que vous apercevez, le plus souvent in-extremis, les obstacles ou les piétons, surtout si ces derniers ont un vêtement sombre ou un parapluie ouvert.

J'ai pu apercevoir plusieurs groupes débordant du trottoir (ou de ce qui tient lieu de tel) jusque de l'autre côté de la voie du tram au moment où des voitures se croisaient. Et je n'ai pu m'empêcher de me dire en moi-même : «En voilà qui pourraient bien se faire ramasser».

J'ai un peu d'expérience de la circulation de nuit, ayant fait jusqu'à 300 kilomètres avec les phares. C'est pourquoi j'estime qu'on ne saurait trop recommander la plus grande prudence, le soir spécialement, aux abords des localités. Ceci non seulement aux conducteurs mais aussi aux cyclistes et aux piétons qui, fréquemment, laissent à l'automobiliste seul le soin de tout voir et tout prévoir. Il m'est arrivé souvent, le soir, au moment de croiser, de m'arrêter parce que la droite de la chaussée était barrée par des piétons, marchant de front et dont le dernier des soucis semblait être de laisser aux deux voitures de la place pour croiser.

Sans doute pourrait-on faire des trottoirs aux abords des localités ou améliorer ceux qui existent ainsi que l'éclairage. Mais il y aurait un meilleur moyen pour réduire le risque presque à zéro : ce serait que les piétons circulent à gauche, au moins le soir. Je le fais moi-même depuis des années. Ce ne serait, il est vrai, pas légal, mais même l'illégalité n'est-elle pas préférable à l'écrasement ?

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

GOLAY.

Réd. — Contrairement à ce que pense notre correspondant, il n'est nullement interdit aux piétons de se tenir sur la gauche de la route. La loi leur prescrit en premier lieu d'utiliser les trottoirs partout où il y en a et, à défaut, de marcher au bord de la chaussée, sans préciser davantage.

VAL-DE-TRAVERS

MOTIERS

Conférences religieuses

(Corr.) De jeudi à dimanche derniers ont eu lieu, dans le temple de Môtiers, des conférences données par le pasteur Bernard de Perrot sur son voyage en Palestine. Ces conférences, agrémentées de projections lumineuses, ont connu une grande ferveur des paroissiens de Môtiers-Boveresse et même des autres localités qui étaient venus nombreux chaque soir écouter les récits de la vie du Christ et voir les lieux encore visibles de nos jours où se déroulèrent les phases de la vie du Seigneur.

Un chœur mixte, composé de chanteurs des deux églises, prêta son concours à ces conférences en exécutant plusieurs chants de circonstance.

Mme B. de Perrot, elle, a donné des causeries spéciales pour jeunes filles et mères de famille. M. de Perrot s'est également entretenu avec les jeunes gens et les messieurs.

Dimanche, un culte interecclésiastique avec service de sainte cène a réuni un grand nombre de paroissiens ; ce culte fut particulièrement émouvant et contribuera à créer une ambiance de compréhension et de rapprochement sur le problème de la fusion de nos églises.

VIGNOBLE

A LA COTE

Une émouvante conférence

(Corr.) C'est celle donnée dimanche soir à la grande salle de Corcelles par Mlle Sybillin, agente de police à Genève, qui a raconté avec une très grande simplicité et une émotion communicative la fondation de son poste et les «expériences chrétiennes d'une agente de police».

La conférencière a brossé toute une série de tableaux d'une réalité tragique et où l'on voyait l'Evangile à l'œuvre dans un travail où il y a beaucoup de difficultés mais où il y a aussi des relèvements magnifiques.

Cette conférence d'un genre très spécial et qui avait attiré un grand auditoire était organisée par le groupe de la Côte des Amies de la jeune fille et l'Union chrétienne des jeunes filles de Corcelles-Cormondrèche, qui a embelli cette conférence de chœurs pour dames très bien exécutés.

Ouverte par Mlle Hélène Frutiger, institutrice et présidente de l'Union chrétienne de Corcelles-Cormondrèche, cette réunion, dont chaque auditeur emporta une impression profonde, a été clôturée par le pasteur Georges Vivien, qui a insisté sur l'importance et la valeur des œuvres de relèvement dont seul l'amour chrétien peut être l'inspirateur.

CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Un concert

(Corr.) Dimanche après-midi, l'aveugle Moret, venant de Cortaillod, a donné à la salle de la Croix-Bleue une audition de chant, zyther et récitation qui n'a pas réuni dix personnes.

RÉGION DES LACS

MONTET-CUDREFIN

Au temple

(Corr.) La paroisse de Montet-Cudrefin vient enfin de réaliser un vœu depuis longtemps caressé : on a posé le chauffage électrique dans le temple si pittoresque. Ainsi, ce vénérable monument ne perd rien de son cachet et les fidèles peuvent suivre les cultes, même par les plus grands froids, sans avoir à craindre quoi que ce soit de la température.

MONTMAGNY

Départs

(Corr.) Le petit bourg de Montmagny vient d'éprouver deux changements importants : son pasteur, M. Gagnebin, a quitté la paroisse ensuite de sa nomination sur les bords du Léman, et son instituteur, M. Ad. Cherix, récemment nommé à Bex, quitte ce poste après quinze ans d'un labeur fort ingrat, mais courageusement mené ; il laisse un durable souvenir parmi ses nombreux élèves et ses collègues, et les autorités n'ont pas appris son départ sans regrets. Son remplaçant, M. Hollenweger, a débuté, à titre provisoire.

VULLY

Cours post-scolaires

(Corr.) Pendant l'hiver, les cours post-scolaires — anciennement cours complémentaires — sont organisés ainsi : les élèves des localités de Villars-le-Grand, Chabrey, Bellerive, Constantine et Montmagny, sont groupés dans cette dernière localité ; ceux de Cudrefin, Mur et Vallamand se rendent au premier bourg nommé, tandis que les jeunes Suisses alémaniques de toutes les localités énumérées reçoivent un enseignement spécial à Bellerive, sous l'experte direction de M. Arm. Basset, instituteur au dit lieu.

YVERDON

Deux cambrioleurs arrêtés au moment où ils «opéraient»

(Corr.) Un garde de Sécuritas, M. Dutoit, effectuant sa ronde dans la nuit de dimanche à lundi, entendit des voix suspectes provenant d'un hangar situé à proximité de la gare d'Yverdon. Il prévint immédiatement la police qui effectua des recherches. Deux individus furent surpris cachés à l'intérieur du bâtiment.

L'un d'eux fut immédiatement conduit en lieux sûrs. Le deuxième cambrioleur, profitant d'une chute de l'agent de police Michaud qui le surveillait, parvint à s'échapper. Le policier, blessé, dut recevoir des soins. Quant au fuyard, il ne put jouir longtemps de sa liberté car, à son tour, il fut appréhendé lundi matin.

VAL-DE-RUZ

CHÉZARD - SAINT-MARTIN

Un concert

(Corr.) Parmi nos sociétés locales, c'est l'orchestre «Le Bluet», direction Mlle C. Schreyer, qui ouvre, cet hiver, la série des soirées et concerts.

Avec le précieux concours de quelques musiciens de l'orchestre du Val-de-Ruz, sous la direction de M. Eggli, instituteur à Fontaines, «Le Bluet» a offert, dimanche soir, à la halle de gymnastique, au public et à ses nombreux amis, une soirée fort bien réussie et qui a groupé une belle salle. Morceaux de musique, chants, ballets, comédie gaie, ont donné à nos jeunes musiciens l'occasion d'exercer leurs talents et de se faire applaudir par un auditoire charmé et satisfait des progrès accomplis.

CERNIER

Le bal du tennis-club

Le tennis-club du Val-de-Ruz offrait à ses membres, samedi, à Cernier, sa soirée annuelle.

Le succès y est de tradition. Aussi est-il presque superflu de relever la verve endiablée — redevable pour beaucoup à l'excellent major de table qu'est M. Aimé Rochat — qui se poursuivit jusqu'au matin.

Le discours, toujours spirituel de M. Marti, président, et celui — en vers — de Mlle Giroux, secrétaire, ainsi que des productions aussi variées que nombreuses, agrémentèrent cette trop courte soirée.

L'Union Commerciale et l'*Association des Vieux-Unionistes* ont le profond regret de faire part à leurs membres du décès de

Madame

Hélène Weber-Bœschenstein

mère de Monsieur Marcel Weber, membre d'honneur, ruban d'honneur.

L'ensevelissement a eu lieu à Genève le 17 novembre 1935.

Les comités.

Madame Vérène Carrard-Varnier et sa fille Noella, au Landeron ;
Monsieur et Madame Jean Varnier-Declève, à Lille ;
Monsieur et Madame Xavier Varnier-Bolle et leurs enfants, Jeannine, Jean, Micheline et Josianne, au Landeron ;
Mademoiselle Marie-Berthe Varnier, au Landeron,
ainsi que toutes les familles parentes,
ont la profonde douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère, belle-mère, grand'maman, sœur, belle-sœur, tante et cousine,

Madame Jean VARNIER

née MURISET

que Dieu a rappelée à Lui dans sa 72me année, après une longue maladie, munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

Le Landeron, le 16 novembre 1935.

L'office d'enterrement sera célébré mardi 19 novembre à 9 heures et sera suivi de la sépulture.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS TARDIFS

Ce soir, à 20 h. 15, à l'Aula

CONFÉRENCE

de M. W. PERRET, instituteur

La psychologie de l'enfant révélée par ses compositions

Séances générales de l'Union Commerciale

Le spectacle commence à 20 h. précises

Encore de bonnes places pour ce soir

Location «Au Ménestrel»

CHAPELLE DES TERREAUX

MERCREDI 20 NOVEMBRE, à 20 h. 15

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

par M. J. Monnier

Sujet : Le doigt de Dieu dans l'Histoire

Entrée libre. Bienvenue à tous.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel

18 novembre

Température : Moyenne : 4.7. Minimum : 2.4. Maximum : 7.5.
Baromètre : Moyenne : 714.7.
Eau tombée : 2.3 mm.
Vent dominant : Direction : S.-O. Force : fort.
Etat du ciel : Couvert. Pluie pendant la nuit. Petites averses depuis 13 h. 30. A partir de 19 h. 15, le ciel s'éclaircit.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel : 719.5)

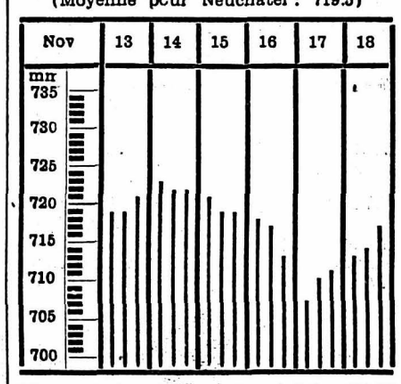

Niveau du lac, 18 novembre, à 7 h. : 430.08

Temps probable pour aujourd'hui

Nuageux, quelques averses ; la situation reste instable

Bulletin météorologique

des C. F. F., du 18 novembre, à 7 h. 10

Altitude mètres	Observations faites aux gares C. F. F.	Centigrades	TEMPS ET VENT	
280	Bâle	+ 5	Qq. nuag.	Calme
543	Berne	+ 4	Pluie	»
587	Coire	+ 2	Pluie prb.	»
1543	Davos	— 3	Neige	»
632	Fribourg	+ 3	Couvert	»
394	Genève	+ 5	»	»
475	Glaris	+ 2	Pluie prb.	»
1109	Göschenen	0	Neige	»
566	Interlaken	+ 5	Qq. nuag.	»
995	Ch.-de-Fds	+ 1	Couvert	»
450	Lausanne	+ 7	»	»
208	Locarno	+ 8	Qq nuag.	»
276	Lugano	+ 10	»	»
439	Lucerne	+ 5	Nuageux	»
398	Montreux	+ 7	Couvert	»
482	Neuchâtel	+ 6	»	Vt d'O.
505	Ragaz	+ 4	»	Calme
673	St-Gall	+ 3	Pluie prb.	»
1856	St-Moritz	— 4	Couvert	»
407	Schaffh.	+ 3	Nuageux	»
537	Sierre	+ 5	Couvert	»
562	Thoune	+ 5	»	»
389	Vevey	+ 7	Pluie prb.	»
1609	Zermatt	— 1	Neige	»
410	Zurich	+ 6	Couvert	Vt d'O.

IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.